POUR LA LIBERTÉ DE LA MÉDECINE

PRATIQUE MÉDICALE

chez les Anciens et chez les Modernes

par ROUXEL

PRIX : UN FRANC



PARIS

LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME

23, Rue Saint-Merri, 4e

B. II 19/2

TRAITEMENT DES MALADIES

à la portée de tous les Malades, par les Aimants vitalisés du professeur H. DURVILLE

Les Aimants vitalisés guérissent ou soulagent toutes les maladies. L'immense avantage qu'ils possèdent sur tous les autres modes de traitement, c'est que l'on peut, suivant la nature de la maladie, augmenter ou diminuer l'activité organique et rétablir ainsi l'équilibre des forces qui constitue la santé. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès deviennent moins violents, moins fréquents et la guérison se fait souvent sans modifier son régime et ses habitudes.

Leur emploi se généralise dans le traitement des diverses Maladies et plus particulièrement dans les cas nerveux, où les médicaments font souvent du mal, même en guérissant. Ces Aimants comprennent plusieurs catégories :

Lames magnétiques

Au nombre de 4, elles s'emploient dans les cas suivants :

Le n° 1 : Contre la crampe des écrivains et des pianistes, les affections des bras, du bas des jambes, des pieds et l'organe génital chez l'homme.

Le n° 2 : Contre les affections des jambes, de la gorge et du larynx.

Le n° 3 : Contre les bourdonnements, la surdité, la migraine, les maux de dents, les névralgies, l'insomnie, les maux de tête et toutes les affections du cerveau, y compris les affections mentales. — Contre la sciatique.

Le n° 4 : Contre les affections des reins, des poumons, du foie, du cœur, de la rate, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la matrice et des ovaires. — Contre les maladies de la moelle épinière.

Ces lames, qui ne diffèrent que par la courbure et la longueur, ne répondent pas à tous les besoins ; on fait des lames dites *spéciales* ne portant pas de numéro, qui servent dans certains cas. — *Prix de chaque lame.* 5 fr.

Plastrons magnétiques

Dans beaucoup de maladies anciennes et rebelles, une seule lame n'est pas toujours suffisante pour vaincre le mal. Pour obtenir une plus grande somme d'action, plusieurs lames sont réunies pour former *des Plastrons*. *Les plastrons valent* 10, 15 *ou* 20 *fr., selon qu'ils ont* 2, 3, *ou* 4 *lames.*

Barreau magnétique

Avec accessoires, pour magnétiser *les boissons. — Prix* . . . 10 fr.

Bracelet magnétique

Bijou très élégant. — S'emploie contre tous malaises : maux de tête ou d'estomac, palpitations et battements de cœur, névralgie et migraine légères, douleurs dans les bras, crampe des écrivains et des pianistes, etc., etc. On le fait de quatre grandeurs : sans numéro pour les enfants ; avec les numéros 1, 2, 3, pour les grandes personnes. Pour celles-ci, indiquer la grosseur du poignet par l'un des mots *petit, moyen, gros. — Prix* 10 fr

Sensitivomètre

S'emploie surtout pour se rendre compte si les personnes sont susceptibles d'être endormies par le Magnétisme ou par l'hypnotisme, et pour mesurer leur degré de sensitivité. — *Prix* . . . . 10 fr.

Porte-Plume magnétique

Contre la crampe des écrivains. *Prix du porte-plume* . . . . . 5 fr.

Les aimants du professeur Durville sont soumis à l'aimantation ordinaire et à une opération spéciale : la VITALISATION, qui augmente considérablement leur puissance curative.

Les malades peuvent choisir eux-mêmes les appareils qui leur sont nécessaires ; toutefois, dans les cas compliqués, il est préférable d'exposer à M. Durville, la nature, la cause, les symptômes de la maladie, l'époque depuis laquelle on souffre, etc. En précisant le mode d'emploi, il indique les appareils que l'on doit employer avec le plus de chance de succès.

Toute demande doit être accompagnée d'un mandat à l'ordre de M. Durville, 23, rue St-Merri, Paris. Pour la France et l'Algérie, les envois sont faits franco en gare ; pour l'Etranger, ajouter le montant du colis postal à celui de la commande.

LA PRATIQUE MÉDICALE CHEZ LES ANCIENS

I. — LIBERTÉ OU PRIVILÈGE

C'est un bien curieux spectacle que celui auquel nous assistons depuis un siècle. Il y a cent ans passés, la France fut prise d'un noble et généreux élan vers la liberté, vers toutes les libertés; une nouvelle ère semblait s'ouvrir pour l'humanité.

Quoiqu'il ait été donné bien des entorses à ce principe depuis lors, on gardait une certaine mesure jusqu'à ces derniers temps, on respectait le grand principe même quand on y portait atteinte.

Il faut arriver jusqu'à notre dernier quart de siècle pour voir, sous un régime qui se dit républicain et démocratique, reparaître effrontément les privilèges — c'est-à-dire les entraves à la liberté — sous toutes les formes, même les plus surannées, sans en excepter les droits protecteurs de douane et les réglementations de tous les genres: industrie, commerce, arts, sciences, lettres, etc.

On parle bien encore de liberté, oh ! cela ne manque pas; mais on parle d'une façon et l'on agit d'une autre; on souffle, suivant les circonstances, le chaud et le froid; on a sans doute deux doctrines opposées: l'une ésotérique, l'autre exotérique.

Le fait est que l'on revient chaque jour à quelque tradition des plus mauvais temps de l'ancien régime et qu'on va même quelquefois beaucoup plus loin.

Aurait-on fait un faux pas en 1789 ? La liberté est-elle décidément une mauvaise chose ? Devons-nous faire notre « mea culpa » et revenir en arrière ?

Alors, disons-le et faisons-le franchement, à la française, ne prenons pas de détours, ne professons pas une politique janusienne, ou bien remettons le sceptre entre les mains des Jésuites, tant vilipendés, et qui sont du moins d'une habileté reconnue dans les manœuvres à double face.

Si, au contraire, la liberté est bonne, si elle est l'essence même de l'homme, si elle est la source et la condition nécessaire de tous les autres biens, tenons-nous-y fermement, défendons-là résolument dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les cas.

Pour résoudre cette question capitale: la liberté est-elle un bien ou un mal ? il faudrait comparer à tous les points de vue: agricole, industriel, commercial, artistique, littéraire, scientifique, etc., les effets du régime libéral avec ceux du régime de privilèges.

Ce serait là une grande affaire; un volume n'y suffirait pas; or, nous ne pouvons, pour le moment du moins, nous charger de cette tâche, et nous ne voulons pas imposer aux lecteurs l'obligation de lire un ouvrage de longue haleine.

Cela pourra peut-être venir par la suite, mais à chaque jour suffit sa peine. Limitons-nous donc, et, puisqu'il faut commencer par quelque chose, prenons un objet d'actualité, une question en ce moment à l'ordre du jour, et dont l'importance est plus considérable qu'on pourrait le croire.

Cette question, aujourd'hui pendante, c'est « l'exercice de la médecine ». Nous nous proposons dans cette petite étude d'examiner si

la profession médicale peut et doit être exercée librement, comme le sont encore la plupart des autres professions, ou si elle doit être soumise à un régime d'exception, de privilége.

II. — QUESTION DE MÉTHODE

Pour décider lequel est préférable de ces deux systèmes : liberté ou réglementation de l'exercice de la médecine, il faudrait interroger l'histoire de différents temps et de divers pays, (de tous si possible), et comparer l'état de bien-être, de santé, de bonheur physique et moral dont les peuples ont joui suivant qu'ils ont été soumis à l'un ou l'autre de ces régimes.

Mais cette comparaison n'est pas facile. Il est évident qu'à l'origine des sociétés l'exercice de la médecine a été absolument libre. Toutes les choses ont ainsi commencé. Mais quelle fut la condition des peuples sous ce régime primitif ? C'est ce qu'il est difficile d'établir « a posteriori », car les peuples heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. et il en est exactement de même des peuples sans médecine officielle.

Cependant, le seul fait que les peuples sans médecine n'ont pas d'histoire, prouve indirectement qu'ils étaient heureux, et, sans trop nous prévaloir de cette induction, il est de notre devoir de la consigner.

Dans les temps historiques, la liberté de la médecine n'a peut-être jamais été absolue, mais le monopole non plus. Il y a toujours eu mélange de l'un et de l'autre de ces régimes, avec prédominance tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

C'est donc en comparant, dans différents

temps et lieux, l'état des populations suivant que l'un ou l'autre de ces systèmes prévaut, que nous pourrons résoudre aussi approximativement que possible la question proposée :

« La liberté de la médecine est-elle un bien ou un mal ? »

De même que nous avons limité la question de la liberté en la considérant seulement dans ses rapports avec l'art médical, de même aussi, pour être plus clair et plus concis, nous nous bornerons à comparer les effets du plus ou moins de liberté médicale en France en suivant l'ordre des temps. Il sera ensuite facile à quiconque d'appliquer la même méthode à d'autres pays.

III. — ORIGINE DE LA MÉDECINE

(TEMPS FABULEUX)

A l'origine des sociétés, il est évident que l'exercice de l'art médical, comme de tous les autres arts et métiers, n'a pu être que libre. Qui aurait pu s'arroger un privilège, s'emparer d'un monopole, imposer ses conditions, lui tout seul, à tous ses compagnons, aussi savants — c'est-à-dire aussi ignorants — que lui ?

Aussi tous les historiens de l'antiquité s'accordent-ils à dire — cela ne leur arrive pas souvent d'être d'accord — que, dans les sociétés primitives, chacun était son propre médecin.

Les hommes, rarement malades d'ailleurs, étaient doués de même que les animaux, sinon plus, — et beaucoup le sont encore — de l'instinct des remèdes, et ils trouvaient eux-mé-

mes, par instinct ou par intuition, le « simple » qui convenait à leur cas.

Peu à peu, les hommes en se multipliant, s'éloignèrent de la nature, se créèrent des besoins factices, pervertirent leurs facultés natives et leurs instincts, sous prétexte notamment de développer leur intelligence; leurs maladies devinrent plus complexes et par conséquent le remède plus difficile à trouver, alors précisément que l'instinct qui le faisait trouver devenait plus obtus.

Les hommes les moins éloignés de la nature, les plus simples, les plus ignorants, conservèrent seuls cette précieuse faculté de divination et les autres furent obligés de recourir à eux.

Ce sont ces instinctifs, ces intuitifs, ces devins, (éveillés ou en somnambulisme), qui furent les premiers médecins à proprement parler.

Le malade qui ne trouvait pas de lui-même le remède à son mal, s'adressait à un parent, à un ami, à un voisin, à un étranger par la suite, quand l'instinct devint plus rare.

C'est ainsi que l'on exposait les malades sur la voie publique, afin que les passants qui avaient eu ou vu la même maladie, et aussi les « intuitifs », qui devinaient le mal, sa cause et son remède, pussent leur dire ce qui convenait pour les guérir.

Pour mettre encore mieux les enseignements de cette médecine empirique à la portée de tous, on affichait dans les temples et autres lieux publics les cures remarquables et les moyens par lesquels on les avait obtenues.

IV. — LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

De là est née la médecine hippocratique.

Hippocrate n'a fait que recueillir, coordonner, classer les maladies et les remèdes ainsi découverts.

Les ministres des temples cherchèrent bien, à diverses reprises, d'accaparer le monopole de la médecine; mais rien n'indique qu'ils aient joui d'un monopole à l'exclusion des médecins primitifs: les sorciers, les devins, qui étaient des gens du peuple, les premiers inventeurs, comme nous venons de le voir, et les seuls perfectionneurs de la médecin.

Les prêtres de cette époque, comme tous les prêtres de tous les temps, ne faisaient qu'exploiter les connaissances acquises par les médecins libres, sans y rien ajouter, si ce n'est en mal.

C'est ainsi, en liberté et par les gens du peuple les plus simples, les plus ignorants, selon les hommes, les moins éloignés de la nature, source de toute vraie lumière, c'est ainsi, dis-je, que les premiers pas, les plus difficiles et les plus importants, ont été faits dans l'art médical.

Et ce premier pas à été aussi le dernier.

En effet, on convient à l'unanimité que l'art médical n'a fait aucun progrès depuis Hippocrate, qui est et reste le prince de la médecine, prince d'ailleurs bien mal servi par ses sujets.

Or, Hippocrate n'a fait que rassembler et synthétiser, plus ou moins bien, les observations et les découvertes de ses prédécesseurs, les gens du peuple.

Si, non seulement les premiers pas ont été faits, mais la perfection a été atteinte autant

qu'elle peut l'être, alors que la médecine était exercée en toute liberté, « a fortiori » la médecine ainsi constituée pouvait-elle continuer d'être exercée librement, sans que personne en souffrit.

Pourquoi donc aujourd'hui des règlements ? Pourquoi des privilèges ? Pourquoi n'a-t-on pas continué comme on avait si bien commencé ?

Le régime du privilège que nous subissons ne se justifie donc pas, et l'on ne court aucun danger en y renonçant pour revenir à la liberté qui a si bien servi nos ancêtres.

V. — L'INSTINCT DES REMEDES CHEZ L'HOMME

Mais dès ce début, nous entendons déjà la Science Moderne nous arrêter en nous objectant que l'instinct des remèdes n'existe pas chez l'homme et que notre système pèche par la base.

C'est une chose bien singulière que la Science Moderne. Pleine d'arrogance et de suffisance, on la voit avancer et soutenir tour à tour et même simultanément les hypothèses les plus gratuites, les moins vraisemblables, les opinions les plus contradictoires, sans jamais douter d'elle-même et surtout... de nous.

La science officielle nous assure, — hypothèse purement gratuite d'ailleurs — que l'homme descend de l'animal et, d'autre part, que les qualités acquises dans la lutte pour la vie se conservent, s'accumulent et se transmettent par hérédité.

S'il en est ainsi, l'homme doit donc avoir,

non-seulement les mêmes instincts que ses parents les animaux, mais les posséder avec plus d'étendue, à un plus haut degré.

Or, il est un fait certain, c'est que les animaux ont l'instinct des remèdes qui conviennent à leurs maux; c'est là un fait d'expérience journalière. En refusant ce même instinct à l'homme, la Science Moderne se trouve donc en contradiction avec sa propre théorie transformiste.

Elle se met également en contradiction avec le simple bon sens. L'analogie nous indique, en effet, que l'homme ne doit pas plus être privé de cet instinct des remèdes que de tous les autres instincts.

Pourquoi l'homme ne posséderait-il pas aussi bien l'instinct des médicaments qu'il possède celui des aliments et celui de tout ce qui se rapporte à la conservation de son individu et de son espèce ?

Que ces instincts soient pervertis, soient atrophiés, par suite de non exercice, par l'abus d'une foule de chose non-naturelles, et surtout par suite de l'endoctrinage, c'est absolument notre avis; mais ils n'en sont pas moins naturels et il ne tient qu'à nous de les conserver si nous ne les avons pas négligés et de les recouvrer si nous les avons perdus.

La Science Moderne se trouve enfin en contradiction avec les faits actuels les mieux constatés.

Encore aujourd'hui, l'intinct des remèdes existe chez une foule de personnes; et il y existe en raison précisément de ce qu'elles sont restées plus près de l'état naturel,

On sait que c'est parmi les gens simples, les bergers, les paysans, les femmes de la campagne surtout, que ces facultés se rencontrent à un plus haut degré.

Même parmi les habitants des villes cette faculté existe fréquemment, et s'il était permis à un écrivain de parler de lui-même, je dirais que j'ai eu plusieurs fois la preuve personnelle de ce fait.

On ne saurait donc trop cultiver cette faculté, la vivifier si elle est atrophiée; car elle est incomparablement plus sûre et plus économique que toute la science en « us » de M. Purgon, assisté de M. Diafoirus, surassisté de M. Phlebotome et de S. M. Vaccinomane.

VI. — IMPIÉTÉ FILIALE DES DOCTEURS

Je n'insiste pas davantage sur l'origine de la médecine et je ne crois pas nécessaire de citer ici les autorités qui prouvent ces faits : 1° que la médecine est née, s'est développée, et a atteint son apogée en toute liberté; 2° qu'elle a été créée de toutes pièces par des instinctifs, des guérisseurs, des lucides, éveillés ou endormis.

Ces faits sont si évidents d'eux-mêmes et si universellement reconnus par les historiens, qu'il n'y a peut-être pas un autre point d'histoire mieux établis.

J'ai seulement voulu les rappeler sommairement afin de montrer combien sont ingrats les médecins modernes, — comme tous les parvenus — qui renient leurs ancêtres légitimes, et qui ne cessent d'insulter, de vilipender, de persécuter les guérisseurs, les magnétiseurs, les somnambules, à qui ils doivent le peu qu'ils savent, sans lesquels l'art médical ne serait même pas né, sans lesquels même il serait bientôt cristallisé pour, ensuite, tomber en décadence.

VII. — LA MÉDECINE CHEZ LES ANCIENS (TEMPS HISTORIQUES)

L'origine de la médecine démontrée, suivons maintenant, à vol d'oiseau, les évolutions de cet art dans les temps historiques.

Depuis les débuts de l'histoire jusqu'à la décadence de l'empire romain et aux invasions des soi-disant barbares, la médecine a continué d'être exercée librement. Les rois, les empereurs, les sénats dans les républiques, tantôt favorisaient les médecins, tantôt les persécutaient et les exilaient; mais ces faveurs et ces persécutions n'avaient rien de suivi et portaient plutôt sur des individus que sur des corps.

Cela n'empêchait pas, comme on sait, les écoles de pulluler. Ces écoles faisaient-elles progresser l'art ? C'est une autre question. Il serait même facile de soutenir qu'il n'en a été rien. Le seul fait qu'on est toujours obligé de revenir au père Hippocrate en fin de compte, serait la meilleure et suffisante preuve de l'inanité de toutes ces élucubrations plus ou moins savantesques.

Ce régime continua d'être en vigueur pendant toute la première partie du moyen-âge, jusqu'au XIIIe siècle. C'est à lui que furent soumises les écoles arabes, l'école de Salerne, l'école de Montpellier et toutes les écoles de la même période.

VIII. — LA MÉDECINE EN FRANCE AU MOYEN AGE

A Paris, comme ailleurs, l'enseignement, l'apprentissage et l'exercice de la médecine étaient libres.

Les cours de médecine étaient tellement fréquentés, tant par les clercs que par les laïcs, que les conciles étaient obligés de modérer l'ardeur des séminaristes de l'époque et d'interdire les cours de médecine aux aspirants à la cléricature.

Il y avait des quantités de médecins plus ou moins habiles, à la cour, à la ville, dans les hôpitaux et les maladreries si nombreux alors.

On lit dans un opuscule de ce temps intitulé : « De laudibus Parisiorum » :

« Dans cette ville où ne manque aucune sorte de consolation ni de secours, les médecins préposés à la garde de notre santé, à la guérison de nos maladies, et que le sage nous ordonne d'honorer comme créés par le Très Haut pour nos besoins, sont en si grand nombre que, lorsqu'ils s'en vont par les rues accomplir les devoirs de leur état, avec leurs riches habits, leur bonnet doctoral, ceux qui recourent à leur art n'ont pas de peine à les rencontrer. Oh ! qu'il faut les aimer, ces bons médecins, qui se conforment philosophiquement dans la pratique de leur profession aux règles d'une savante physique et d'une longue expérience. » (Voyez : " Les sciences et la médecine au moyen âge " par Lecoy de la Marche, dans la " Nouvelle Revue " du 1er Septembre 1885, p. 106.)

Tous les écrivains de cette époque ne sont pas aussi laudatifs que celui dont on vient de lire la prose. Les satiriques critiquent vertement les médecins, les pharmaciens, de même que les clercs, les moines et tous les autres parasites du corps social.

Jacques de Vitry se plaignait des physiciens qui promettaient tant et ne tenaient rien et de l'opposition de leurs prescriptions à celles de l'Eglise :

« Dieu dit : veillez; le médecin dit, dormez; Dieu dit: jeûnez; le médecin dit: mangez; Dieu dit : mortifiez vos corps; le médecin dit: flattez-les; sans parler de ceux qui, sous prétexte de vous purger, vous conseillent la fornication. »

Jacques de Vitry n'a pas tort : un des principaux talents des médecins, une des principales causes de leurs succès auprès des hommes, et aussi des femmes c'est qu'ils flattent volontiers leurs mauvais penchants, leurs passions et même leurs vices. Mais, d'autre part, les prêtres se jettent dans l'excès opposé en voulant trop réprimer la nature, qu'ils supposent foncièrement mauvaise et perverse.

En ce temps-là les femmes, aussi bien que les hommes, même mieux, pratiquaient la médecine et la chirurgie. Il existe un fabiau intitulé “ la Saineresse ”, qui prouve que les femmes pratiquaient la saignée. Dans une foule de romans on voit les dames et les damoiselles opérant et pansant les blessures des chevaliers.

Tous ces faits prouvent — c'est dans ce but que nous les rapportons — que les privilèges ne sont point nécessaires pour assurer à la société le service médical.

Des clercs, des légistes, des médecins, des fainéants, des parasites, il n'en manque jamais dans aucune société; il n'y a pas besoin de favorier ces professions pour assurer leur recrutement.

C'est là un point capital, qu'il importe de ne pas perdre de vue dans la question qui nous occupe.

IX. — LE DIPLOME, LE COIN DE L'ETAT

J'entends, par l'oreille de l'esprit, les partisans du privilège me dire :

« Vous venez de convenir vous-même que, sous ce régime de liberté il y avait des charlatans. Or, le privilège a précisément pour objet de remédier à cet abus; c'est pour cela qu'il a été établi. En conférant des diplômes aux médecins, l'Etat nous garantit leur qualité, comme il nous garantit celle de la monnaie en la frappant à son coin. »

J'aime assez cette assimilation des médecins au métal dont ils sont, dit-on, si avides. Mais la comparaison n'en pèche pas moins par la base.

Les médecins ne sont pas des corps bruts comme l'or et l'argent : ce sont des hommes plus ou moins intelligents et instruits, plus ou moins moraux, etc.

Or, supposé que la science soit l'essentiel en médecine — ce qui n'est pas, — et que le diplôme garantisse cette qualité, que peut-il sur le reste, sur la moralité, sur ce qui est précisément l'essentiel dans le cas présent : sur le charlatanisme ?

Le Science ! Il est bien facile de distinguer celui qui la possède de celui qui en est dépourvu; les plus ignorants peuvent être les meilleurs juges en pareille matière. En tout cas, il leur est facile de se renseigner auprès de plus instruits qu'eux.

Mais la moralité ? Qui peut sonder les cœurs des médecins, comme de tous les hommes, qu'ils soient diplômés ou non ?

Prenez garde qu'en voulant remédier au charlatanisme par le moyen des diplômes, vous ne fassiez que le légaliser.

En régime de liberté, chacun se tient sur ses gardes et les gens de mauvaise foi sont bien vite démasqués; en tout cas, on n'est exploité par eux qu'à ses risques et périls et aux leurs.

Tandis qu'en régime de privilège, c'est l'Etat, c'est la loi même, qui endosse la responsabilité. C'est sous son couvert que s'exerce l'exploitation du public, si elle a lieu.

A-t-elle lieu ? Le charlatanisme est-il supprimé, maintenu dans le même état ou augmenté sous le régime du privilège ? Toute la question est là; et nous allons essayer de la résoudre en interrogeant les faits.

X. — ORIGINE DE LA FACULTÉ DE PARIS

L'origine du privilège de la médecine en France ne remonte qu'au milieu du XIIIe siècle. C'est en 1251 qu'une Faculté de Médecine fut anexée à l'Université de Paris qui, jusqu'alors n'avait encore trafiqué que des diplômes de cléricature.

C'est en jugeant de l'arbre par ses fruits, en examinant ce que sont devenus, sous ce nouveau régime, l'art et la science, que nous pourrons savoir si ce régime est meilleur ou pire que la liberté.

Pour juger des effets d'un privilège, il faut: 1° savoir en quoi il consiste; 2° examiner les résultats produits au moment où il a rendu tout son effet.

Le privilège conféré à la Faculté de Médecine en 1251 se réduit à la vente de diplômes à qui, possédant plus ou moins réellement les connaissances requises, veut en acheter.

L'enseignement restait libre après 1251 comme avant; il en était de même de l'exercice.

Comme je l'ai démontré dans une étude sur

« l'exercice de la médecine » (" Journal du Magnétisme " du 15 juillet 1891 et suiv.), les diplômes délivrés par la Faculté étaient de simples titres et ne conféraient aucun droit, aucun monopole d'exercice. Leur but était d'inspirer confiance au public et non de l'imposer. Ces diplômes correspondaient exactemnt à ceux que l'on décerne aujourd'hui dans les Expositions aux industriels et aux artistes.

En comparant les faits et gestes des médecins réguliers, des membres de la Faculté, à ceux des médecins irréguliers, libres, ou seulement moins privilégiés, nous pourrons nous rendre un compte exact des effets du régime de privilège.

Si les médecins diplômés sont plus savants, plus honnêtes, plus habiles, plus amis du progrès que les « guériseurs », les barbiers, les chirurgiens, nous conviendrons que le système du privilège a du bon ou du moins qu'il n'a pas produit de mauvais effets.

Si nous constatons le contraire, la conclusion s'imposera d'elle-même.

Prenons donc la médecine au XVI[e] siècle, alors que le privilège a produit son effet, car il a fallu du temps pour qu'un nombre notable de médecins consentît à acheter un diplôme qui coûtait cher (1), alors que l'on pouvait exercer sans cela.

Nous pourrions suivre l' " Histoire de l'Université " de Duboulay ou de son abréviateur Crevier et montrer à quels abus de toute sorte

(1) Le cours complet de théologie coûtait 1002 livres ; le cours préparatoire au doctorat en médecine, 881 livres 5 sols, le cours complet de droit, 28 écus ; celui qui conduisait à la maîtrise-ès-arts, 56 livres 13 sols. Il y avait en outre, un droit à payer à chaque examinateur pour l'obtention des diplômes. (V. Crevier, *Hist. de l'Université.*)

donnait lieu le système du privilège, tant pour la Faculté de médecine que pour les autres; mais cela nous mènerait trop loin.

Contentons-nous donc de prendre sur le vif, dans un auteur du XVIe siècle, quelques faits typiques qui nous démontrent bien l'état de la médecine dans et hors la Faculté.

C'est le barbier Ambroise Paré qui va nous fournir les renseignements désirables.

XI. — PANSEMENT DOCTORAL DES BLESSURES

Je ne sais pas si la manière de traiter les plaies d'armes à feu employée par la Faculté au XVIe siècle est de son invention. Il est douteux que les dames et damoiselles des temps antérieurs aient eu recours à des procédés si barbares.

L'usage de la docte Faculté consistait à cautériser les plaies avec un fer rouge et à les panser ensuite avec de l'huile bouillante.

Ambroise Paré croyait bien faire, ou faire le moins mal possible en pansant les plaies d'arquebuse « secumdum artem », lorsque, en 1553, il se vit préférer un irrégulier, un empirique sans diplôme nommé Martin Doublet, qui guérissait rapidement ces blessures, en n'employant tout simplement que de la charpie trempée dans l'eau exorcisée (c'est à dire magnétisée).

A. Paré, qui avait déjà remarqué que ces blessures guérissaient mieux avec rien qu'avec le traitement scientifique, pensa que l'eau pure jouait le principal rôle dans les succès de maître Doublet; et il se mit à panser avec de la charpie mouillée sans exorcisme, et fit entrer ce traitement dans la pratique.

Paré eut raison de croire que l'eau pure valait mieux que l'huile bouillante pour guérir les blessures; mais s'il eût essayé de l'eau magnétisée il aurait pu constater qu'elle est encore plus efficace.

Cette innovation ne passa pas sans conteste. Un chirurgien, un simple barbier comme Paré, se permettre de modifier le traitement reconnu par la Faculté !

Un docteur de la Faculté nommé Gourmelen — son nom ne nous serait pas parvenu si Paré ne nous l'avait transmis — censura d'importance le réformateur.

Mais A. Paré le relève vertement du péché de routine, dans son " Apologie et Voyages ", l'appelant « mon petit bonhomme, mon petit maître. »

« Mon petit maître, si vous eussiez été là (à Hedin, en 1553), vous eussiez été bien empêché avec vos fers ardents. Il vous eût fallu beaucoup de charbon pour les rougir, et (je) croy qu'on vous eût assommé comme un veau pour cette cruauté. »

Vous croyez peut-être qu'après cela la Faculté va adopter le pansement des blessures par l'eau pure, sinon par l'eau exorcisée ? Pas le moins du monde. Une pareille méthode est bonne pour les empiriques; mais les princes de la science s'abaisser à ce niveau; fi donc !

En effet, en 1785, la Faculté continue ses errements et c'est encore un empirique qui, à Strasbourg, remet en évidence la vertu de l'eau, la supériorité du simple bon sens sur la doctrine, de l'ignoranec sur la science.

(v. " Dictionnaire des sciences médicales ", art. « eau », cité par le docteur Suchard; " Bibliothèque universelle " et " Revue Suisse " de février 1892).

XII. — LA MUMIE ET LA CORNE DU LICORNE

Deux médicaments singuliers étaient en vogue au XVIe siècle. Depuis quand ? par qui avaient-ils été introduits ? Il serait difficile et peu utile de le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur utilité est plus que problématique.

Ces deux médicaments sont la " Mumie " et la " Corne de licorne ".

La mumie était une poudre de corps humains embaumés. C'était un drastique violent que l'on prescrivait dans les cas de chutes et de blessures graves dans le but de prévenir la congestion du sang.

Cette mumie était tirée, soi-disant, des momies d'Egypte, mais en réalité, elle l'était de n'importe quel corps mort, sain ou malade, pestiféré, syphilitique, etc.

La corne de licorne jouissait de la réputation d'être l'antidote de tous les poisons. L'usage était d'en mettre toujours un morceau dans la coupe où le roi buvait pour le préserver d'empoisonnement.

Les licornes ne suffisant pas — et pour cause — à fournir toutes les cornes nécessaires, les apothicaires vendaient pour telles et au poids de l'or, de simples cornes de cerf.

Voilà donc un remède, la mumie, qui était dangereux; et un autre, la corne de licorne, qui était indifférent.

L'un et l'autre se vendaient un prix exorbitant.

Si le privilège médical devait nous préserver des médicaments nuisibles à la santé publique, et s'il pouvait nous garantir de l'exploitation des charlatans, c'est ici que la Faculté

aurait dû faire preuve de vigueur ou tout au moins d'existence.

Il n'en est rien. A. Paré demande au docteur Chappelain, conseiller et médecin de Charles IX, ce qu'il pensait de la corne de licorne et le prie, « vu l'autorité qu'il avait auprès du roi, d'en vouloir ôter l'usage et abus, et principalement d'abolir cette coutume qu'on avait de laisser tremper un morceau de licorne dans la coupe où le roi buvait, craignant le poison. »

Chappelain lui répond « qu'il voyait l'opinion qu'on avait de la licorne tant invétérée et enracinée au cerveau des princes et du peuple, que ores qu'il l'eût volontiers ôtée, il croyait bien que par raison n'en pourrait être maître; et que les médecins ayant une bonne âme, encore qu'ils sachent qu'elle ne vaut rien, n'ayant aucune des vertus qu'on lui attribue, sont souvent contraints de permettre aux malades d'en user, parce qu'ils le désirent et en veulent, et que s'il advenait qu'ils mourussent sans en avoir pris, les parents donneraient tous la chasse aux dits médecins, et les décrieraient comme la fausse monnaie. »

Rien n'est plus juste que ces observations; mais elle prouvent précisément que tout privilège médical est nécessairement de nul effet, puisque les médecins sont gouvernés par les malades.

Paré insistant pour que Chappelain emploie la persuasion sinon la contrainte et pour qu'il écrive contre cette fausse opinion afin d'éclairer le public, le médecin du roi répond que :

« Tout homme qui entreprend d'écrire de choses d'importance, et notamment de refuter quelque opinion reçue de longtemps, ressemble au hibou, lequel se montrant en quelque

lieu éminent, se met en butte à tous les autres oiseaux qui le viennent becqueter. »

Cette remarque est encore assez exacte; mais elle prouve de nouveau que le privilège ne peut rien faire pour remédier au charlatanisme et pour améliorer l'art médical. Donc....

Si le système du privilège ne remédie point aux abus, n'y a-t-il pas quelque apparence qu'il favorise au contraire non seulement leur conservation, mais leur introduction ?

Il est certain que celui qui critique les abus s'expose à être critiqué lui-même; mais cette considération doit nous rendre prudent et non lâche. Elle n'a pas empêché le chirurgien Paré de protester contre la mumie et la corne de licorne; elle n'aurait pas dû retenir non plus le docteur Chappelain ni ses confrères de la Faculté.

Leur silence était une sanction de ces abus.

Il est même fort à croire que c'est par la Faculté elle-même que ces abus ont été introduits.

En effet, comme l'observe A. Paré, aucun médecin ancien ne parle des propriétés médicales de la mumie et n'attribue à la corne de licorne des propriétés plus mirifiques que celles de toute autre corne.

Ces abus sont donc de date récente, et, si ce n'est pas la Faculté elle-même qui les a introduits, elle n'a du moins rien fait, absolument rien, pour s'y opposer.

A quoi donc a servi son privilège ?

XIII. — LA CIRCULATION DU SANG

La Faculté ne s'est pas toujours tenue si coi. Elle a combattu la théorie de Harvey sur la circulation du sang. Elle a combattu l'an-

timoine. Elle s'est élevée contre beaucoup d'autres innovations.

Mais, dans tous ces cas, c'est par l'intérêt de corps, et non par l'intérêt public, qu'elle a été guidée.

Le principe de sa conduite en ces circonstances a été, non pas la valeur de l'innovation en elle-même, mais l'axiome : « Nul n'aura d'esprit que nous et nos amis. »

Cet esprit de corps, auquel on sacrifie facilement les individus et la société même, est la conséquence fatale du régime de privilège.

Du moment qu'une corporation existe, il est dans sa nature, — comme dans la nature de tout être vivant, — de tout rapporter à elle-même, de tout subordonner à son intérêt.

Il n'y a pas de mal à ce que les individus suivent cette loi, c'est même la condition fondamentale de leur existence, et leur puissance est trop limitée par celle des autres individus et par la nature des choses, pour que l'exercice de cette puissance puisse tourner à mal grave.

Les associations officielles, les corporations, surtout savantes, sont beaucoup plus susceptibles de devenir nuisibles au public. La corporation peut être comparée à un levier. Sa « puissance », qui est déterminée par le nombre et la qualité de ses membres, prend son “ point d'appui » sur l'Etat et ne rencontre pas de « résistance » dans le peuple, qui n'est qu'une poussière sans lien.

Aussi ces corporations fonctionnent-elles en dépit du bon sens, passant toujours d'une extrémité à l'autre.

On pourrait citer des milliers d'exemples de la versatilité des corps officiels, savants ou autres, et des funestes effets qui s'en suivent. Bornons-nous à un seul, car il faut être bref : la circulation du sang.

Après avoir combattu la démonstration de Harvey, la Faculté a fini par l'adopter; mais aussitôt elle en a poussé les conséquences à l'extrême. De la théorie de la circulation sont nés les abus de la saignée, qui a tant fait pour anémier la population, en commençant par les riches, naturellement, puisque ce sont eux surtout qui passent sous la coupe des médecins de la Faculté.

Jusqu'au XVII[e] siècle on avait usé de la phlébotomie, mais avec modération. S'il y avait quelques excès, ils étaient rares, individuels, et non systématiques.

XIV. — LES ABUS DE LA SAIGNÉE

La nouvelle théorie une fois admise par la Faculté, les médecins de la dite Faculté se mettent à saigner sans mesure.

A peine les enfants sont-ils nés, qu'à la moindre indisposition on les saigne. Le jeune marquis de Grignan, petit-fils de M[me] de Sévigné, est saigné pour la première fois à l'âge de 3 ans.

M[me] de Sévigné, qui n'avait jamais pu se faire à la « nouvelle » médecine, écrit à sa fille :

« Pour cette saignée, je ne comprends pas qu'elle puisse faire du bien, vu l'agitation qu'elle donne à un enfant de 3 ans. De mon temps on ne savait ce que c'était que de saigner un enfant. M[me] de Sauzey s'est opiniâtrée à ne point faire saigner son fils; elle lui a donné tout simplement de la poudre à vers; il est guéri. Je crains que l'on fasse de notre enfant, à force de l'honorer, comme on fait des enfants du roi et de ceux de M. le Duc. »

Il est bien juste que les rois et leur famille

soient les premières victimes des privilèges, puisque ce sont eux qui les octroient.

Voulez-vous savoir comment fut traitée la famille Louis XIV par la Faculté que l'Europe nous envie ? Laissons la parole à des tiers, de cette manière on ne pourra pas nous accuser de partialité (1):

« Lorsqu'on a sous les yeux les relations des maladies des princes du sang royal, avec les remèdes qui furent ordonnés par la Faculté assemblée, on ne s'explique que trop les morts qui décimèrent la famille de Louis XIV. Ce qui étonne, c'est qu'il soit resté des princes. Au surplus, Louis XV enfant n'échappa que par hasard, parce que sa gouvernante le sauva des médecins. La scène est racontée au naturel dans les lettres de Madame femme de Monsieur et belle-sœur du roi, la plus grande ennemie des Purgon et des Diafoirus qu'il y eut en France depuis la mort de Molière. Voici le trait :

« Le duc et la duchesse de Bourgogne venaient de mourir. Leurs fils avaient la rougeole. L'aîné succombe. « Le malheur, écrit « Madame à sa tante la duchesse de Hanovre, « continue de nous accabler. Les médecins ont « commis la même faute qu'avec Mme la Dau- « phine. Car le petit Dauphin était déjà tout « empourpré de la rougeole et en transpira- « tion qu'ils lui ont fait une saignée, puis « donné de l'émétique, et au milieu de l'o- « pération le pauvre enfant est mort. »

« Et ce qui prouve bien qu'ils l'ont tué, lui « aussi, c'est que son petit frère étant atteint « de la même maladie et les neuf docteurs

(1) *L'Éducation d'un gentilhomme au* XVIIe *siècle*, par Arnède Barine (d'après Frédéric Masson), in *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse* d'Août 1882.

« étant occupés de l'aîné, les femmes du plus
« jeune se sont enfermées avec lui... Hier l'en-
« fant avait une forte fièvre, ils ont voulu le
« saigner, mais Mme de Ventadour et la sous-
« gouvernante s'y sont fortement opposées et
« n'ont absolument pas voulu le souffrir. Elles
« l'ont simplement tenu bien chaud, et cet en-
« fant a été sauvé à la honte des docteurs. Si
« on les avait laissés faire, sûrement il serait
« mort. »

Ainsi les femmes de cour, qui n'ont aucune idée des soins qui conviennent aux enfants même bien portants, parviennent par leur seul instinct à sauver les enfants des mains de Rondibilis et de celles de la mort, moins cruelle que les médecins !

L'auteur que nous suivons ajoute :

« Il n'en fallait pas tant pour tuer un homme, témoin certaine lettre d'un docteur illustre, Guy Patin, mort en 1782, sur la fin malheureuse de l'un de ses clients. Assisté de deux ou trois confrères, il avait saigné et re-saigné. A la quinzième fois le patient leur passa entre les mains. Grande surprise des médecins, car, raisonnaient-ils, les maladies venaient d'un vice du sang, du moment qu'on avait ôté tout le sang, il ne pouvait plus rester de mal dans le corps. »

Il n'en restait plus en effet, ni de vie non plus. —

« Ils décidèrent de faire l'autopsie, et leur étonnement redoubla. On ne trouva plus une seule goutte de sang dans les veines ! De quoi cet homme avait-il pu mourir ? »

On pourrait multiplier à l'infini les citations de faits de ce genre; mais il faut se limiter. Bornons-nous donc au suivant :

« Le médecin Théveneau, seigneur de Palmery, docteur en médecine, demeurant à

Saint-Sauge, ville du Nivernais, traita la femme d'un huissier nommé Gignault, agée de 24 ans, qu'il fit saigner depuis le 6 septembre 1725 jusqu'au 3 juin 1727 (1726 ?) c-à-d. en neuf mois, 3904 fois; au 15 juillet de la même année, les saignées montaient à 4.555; il n'y avait que la saignée qui pût soulager cette femme, dans la maladie dont on trouve le détail dans le " Mercure de France ", avril 1728 et décembre 1729. Enfin toutes les saignées, depuis le 6 septembre 1725 jusqu'au 1er décembre 1729 montaient à 26.230. » (" Revue Britannique ", janvier 1884, p. 152 Extrait de la Revue Médicale ".)

XV. — LES SACRIFICES HUMAINS

Si les irréguliers de la médecine, les guérisseurs non diplômés avaient inventé et mis en pratique une méthode de traitement des maladies aussi stupide et aussi barbare, et si les docteurs de la Faculté s'étaient élevés contre, il n'y aurait pas lieu d'en savoir gré à la Faculté, car n'importe qui pouvait protester contre un pareil abus.

Mais elle ne l'a pas fait, et pour cause.

Si sa réserve lui avait été dictée par des motifs du genre de ceux que Chappelain avait mis en avant au sujet de la mumie et de la corne de licorne, la Faculté serait blâmable, puisqu'elle se pose en redresseur de torts, en correcteur d'erreurs, en adversaire du charlatanisme, etc. c'est la seule raison d'être de son privilège.

Cependant, elle serait à demi excusable; car, enfin, il faut vivre, on a des intérêts à sauvegarder, une famille à entretenir, et, pour peu que l'on soit un peu dominé par la cou-

ardise et l'égoïsme, on ne tient pas à prendre le rôle du hibou en face de tous les autres oiseaux.

Mais, non seulement la Faculté n'a point protesté contre l'abus de la saignée, c'est, au contraire, elle qui l'a mise en vogue.

Que dirons-nous donc d'une institution officielle qui, non seulement tolère, mais établit elle-même un système de traitement si funeste pour la santé des individus, et pour la conservation de l'espèce ?

Quel est le peuple sauvage qui a poussé la cruauté aussi loin ? Dans quel pays les sacrifices humains, ouvertement exécutés, ont-ils fait plus de victimes ?

Au moins les sacrifices humains ne réagissent pas sur les générations qui se succèdent; tandis que la saignée, telle que la Faculté l'a mise en vigueur, a été une des principales causes de la dégénérescence physique et morale des populations qui se croient civilisées parce qu'elles ont des Universités et des Académies.

La saignée n'est pas la seule méthode de traitement dont la Faculté ait usé et abusé pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Il suffit d'être un peu au courant de la littérature, médicale et autre de l'époque, pour savoir que les Docteurs nous ont doté de beaucoup d'autres systèmes plus ou moins absurdes, et, heureusement pour nous, plus ou moins éphémères.

Quand on réfléchit à toutes les sottises qui ont été débitées par les médecins de la Faculté, on croit faire un mauvais rêve, et l'on se demande si l'on a affaire à des charlatans, à des aigrefins, à des échappés de Charenton, ou à des scélérats, à de véritables assassins, affublés du manteau philanthropique et opé-

rant, escobardiquement, avec garantie de l'Etat.

Nous ne pouvons pas ici analyser ces divers systèmes et montrer les conséquences néfastes qu'ils ont produites sur la santé publique et sur le bien-être physique et moral des individus, des familles et de la société. Il faudrait pour cela plusieurs volumes, mais les faits sont assez connus et les ouvrages sur la médecine et son histoire sont assez communs pour que les personnes douées d'un moyen de discernement puissent s'édifier en remontant aux sources.

Nous n'avons voulu mettre en relief dans cette étude que quelques faits les plus typiques; nous avons indiqué la voie qu'il faut suivre pour apprécier la médecine officielle à sa juste valeur plutôt que de faire le voyage complet.

Dans une étude subséquente, nous examinerons si la science médicale moderne a, mieux que l'ancienne, rempli la mission qu'elle s'attribue de soulager l'humanité souffrante, de remédier aux abus réels ou fictifs, et de contribuer au progrès de l'art médical.

XVI. — MATIERE MÉDICALE

Nous ne voulons pourtant pas clore cette première partie de notre étude sans dire un mot de la pharmacologie du bon vieux temps et de ses évolutions.

L'abandon des remèdes simples et surtout des traitements hygiéniques qui prévalaient dans l'antiquité fut encore un résultat du privilège de la Faculté.

On y substitua les remèdes savants : les hierra, les aurea alexandrina, les catholicon,

les diacarthami, les pentapharmacum, les diamargaritum frigidum simplex et « autres singeries, dit Montaigne, qui avaient plus le visage d'un enchantement magicien que de science solide. »

Je compte 70 ingrédients, qui entrent dans l'aurea alexandrina, et j'en ai peut-être oublié.

Ce fut le triomphe de la polypharmacie au grand profit des apothicaires, sinon des malades.

« Les ordonnances étaient fort souvent de 3 à 4 pages: on ordonnait journellement l'allum gracum, le sang d'aspic, la fiente d'épervier, de pigeon, etc., la pierre d'aigle, la graisse d'anguille, la dépouille du serpent, la rosée de mai, la cervelle d'âne, la cigale, la cendre de hérisson, la graisse humaine, etc, etc.,, » (" Essai de Déontologie pharmaceutique ", par Chauvel aîné, p. 34).

Et l'organisme humain choisissait dans le tas ce qui convenait à son affection.

La cigogne avait l'honneur de fournir sa chair contre la peste, sa fiente prise en breuvage contre l'épilepsie, sa graisse contre la goutte, la tunique intérieure de son estomac, desséchée et réduite en poudre était le plus mirifique antidote.

La cendre de la cigale, celle du ver luisant rompent la pierre. La fiente du coucou, prise en breuvage guérit la morsure d'un chien enragé aussi infailliblement que les vaccinations pastoriennes d'aujourd'hui.

Le priane de cerf, soit en décoction, soit en poudre, provoque les urines et excite à la luxure. — Si vous ne voulez pas croire essayez. — L'os du cœur de cerf, pris à la dose d'un scrupule à une drachme, est merveilleux pour conserver l'enfant au ventre de sa mère.

Les testicules des chevaux qu'on a châtrés,

desséchés et pulvérisés sont excellents pour faire sortir l'arrière-faix; l'écume de leur bouche, bue pendant trois jours consécutifs, guérit la toux; leurs premières dents, pendues au cou des enfants, facilitent la dentition.

L'améthiste est infaillible contre l'ivrognerie. — Avis aux Sociétés de tempérances et anti-alcooliques. — Le crapaud, percé d'outre en outre et desséché dans un lieu sec, tenu dans la main, ou sous l'aisselle, ou pendu au col, était un spécifique contre les hémorrhagies.

Les fièvres intermittentes guérissaient — ou ne guérissaient pas — en appliquant sur le pouls du métacarpe une certaine araignée qui était recommandée particulièrement pour la fièvre quarte. On pouvait également la pendre enfermée dans une coque de noix, au cou du malade ou à quelque autre partie du corps.

Les punaises rendaient encore plus de service en thérapeutique au 17e siècle, lorsque le régime eut produit son plein effet.

« Les modernes, dit Demeuve, se servent des punaises pour se faire uriner, les mettent toutes vives dans les conduits de l'urine, et Dioscoride dit que broyées et seringuées par la verge, elles font la même chose. Schrœder, médecin allemand, assure avoir vu donner trois punaises broyées pour faire sortir l'enfant mort du ventre de la mère et l'arrière-faix, et cela avec un heureux succés. Le même Dioscoride dit que sept punaises, prises et avalées dans des gousses de fèves, avant que l'accès vienne, donnent un grand soulagement à ceux qui ont la fièvre quarte, et que les femmes travaillées de suffocation de matrice, en flairant seulement les punaises, y trouvent un grand secours. »

Les excréments de la plupart des animaux étaient surtout en grand honneur, ainsi que

leur fiel : le fiel du scorpion de mer, du rat de mer, de la tortue de mer, de la hyenne, de la perdrix, de l'aigle, de la géline blanche, de la chèvre sauvage, du taureau, de l'ours, du bouc, du porc.

Vous allez peut-être croire que ces précieuses recettes sont tirées de quelque ouvrage sans autorité écrit par un rebouteur quelconque ?

Détrompez-vous, elles sont extraites, sans choisir, (il y en a de plus singulières encore), du " Dictionnaire pharmaceutique ou apparat de médecine ", tiré et recueilli des meilleurs auteurs, par M. de Meuve, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire du roi (3e édit, tome I. Lyon, 1695).

L'auteur dit dans sa préface : « C'est donc pour l'intérêt public et pour la gloire de ma profession que j'ai perfectionné cet ouvrage; les malades y trouveront la sûreté de leur vie. »

Mieux que cela. L'ouvrage est précédé de l'approbation des docteurs régents en médecine de la Faculté de Paris, qui « n'ayant rien trouvé de contraire à la bonne méthode et qui l'ont jugé très utile au public. » Il va sans dire qu'un livre si supérieur est imprimé avec privilège du roi.

Aujourd'hui on a renoncé à la plupart de ces remèdes; mais ce n'est pas sur l'initiative des médecins; ce n'est qu'entraînés par le courant de l'opinion publique, par la mode et par l'intérêt, qu'ils ont modifié leurs formules.

Au surplus, on n'a peut-être pas eu raison d'y renoncer, et il n'est pas sûr qu'on ait gagné au change.

Il est d'abord certain que, s'ils ne font pas de bien, la plupart des remèdes de l'ancienne pharmacopée ne peuvent guère faire de mal.

On ne pourrait pas en dire autant de beaucoup de médicaments modernes.

Ils sont chimiquement purs, dit-on. — Qu'est-ce que cela prouve ? Ils n'en sont peut-être que pires. Qui sait si ce n'est pas là leur défaut principal ? L'organisme humain est un laboratoire d'une toute autre nature que ceux de la Science.

Il est même possible que certains de ces médicaments anciens, non seulement ne font pas de mal, mais font du bien. Pourquoi plusieurs d'entre eux n'auraient-ils pas des propriétés médicamenteuses ?

En vertu de quels principes chimiques, les excréments d'animaux, par exemple, ne seraient pas aussi salutaires que l'eau sédative ?

Les docteurs modernes n'ont donc aucune raison valable pour traquer et faire condamner les somnambules, qui prescrivent aujourd'hui ce qu'eux-mêmes prescrivaient hier. C'est peut-être l'esprit d'un de leurs anciens collégues qui inspire ces somnambules. En tout cas, on a vu des guérisons et l'on n'a pas vu d'accidents graves provenir de ces remèdes de bonnes femmes. On ne pourrait pas en dire autant des médicaments chimiquement purs.

Dès le siècle dernier, un médecin aussi habile qu'expérimenté, Frédéric Hoffmann, n'hésitait pas à dire :

« J'affirme avec serment que, dans ma jeunesse, je courais avec ardeur après les remèdes chimiques ; mais avec l'âge j'ai été convaincu que quelques remèdes, bien choisis, tirés même des substances les plus viles en apparence, soulagent plus promptement et plus efficacement les malades que toutes les préparations chimiques les plus rares et les plus recherchées. »

Et il tirait de son expérience cette conclu-

sion : « Voulez-vous conserver votre santé, fuyez les médecins et les remèdes. ».

Les médecins d'aujourd'hui sont-ils plus sûrs qu'Hoffmann de l'efficacité des remèdes chimiques ? ? ?

TABLE DES MATIÈRES

LA LIBERTÉ DE LA MÉDECINE

La Pratique médicale chez les modernes

I. — INTRODUCTION

Nous avons vu, dans la première partie de cette étude, l'évolution de la médecine dans les temps anciens. Cette évolution peut se résumer comme il suit :

1° Grâce aux devins et aux songeurs, dès le temps d'Hippocrate, l'art médical était constitué, sans intervention du pouvoir civil; il était même parvenu à un degré de perfection au-dessous duquel il est souvent descendu, mais qu'il n'a jamais guère dépassé. Tout le monde en convient, à commencer par les meilleurs et les plus sincères des médecins modernes;

2° Depuis Hippocrate jusqu'aux temps modernes, c'est-à-dire jusqu'aux environs de la Révolution française, les médecins ont été — au même titre que les magiciens, les astrologues, les nécromanciens, — tantôt favorisés, tantôt persécutés par les gouvernements; mais ils n'ont jamais joui du privilège d'exercer la médecine à l'exclusion de tous autres;

3° Vers le milieu du XIIIe siècle, une Faculté de médecine fut annexée à l'Université de Paris; mais cette faculté n'était qu'une marchande de diplômes. L'exercice et l'enseignement de la médecine restèrent libres et continuèrent d'être pratiqués par les juifs, les moines, les nonnes, les sorciers, les rebouteurs,

hommes et femmes, en un mot, par tous ceux qui voulaient s'y livrer en concurrence avec les médecins diplômés par la Faculté;

4° De cette époque jusqu'à nos jours nous avons donc eu à l'œuvre deux corps médicaux :

A. — Les réguliers, diplômés par la Faculté, se distinguant par leurs préjugés, leur esprit de routine et de monopole. *B.* — Les irréguliers, dépourvus de diplômes ; mais hommes d'initiative et de progrès.

On conviendra peut-être que ces conclusions ne sont pas dépourvues de quelque fondement; mais on dira que le moyen âge a été une époque de barbarie, d'ignorance, de superstition, et que les corps savants, les médecins comme les autres ont subi l'influence du milieu, qu'ils ont été entraînés par le courant ; mais qu'aujourd'hui il n'en est plus de même et que nos critiques ont perdu toute raison d'être.

A cette objection il nous serait facile de répondre :

1° Si les savants subissent l'influence des ignorants, ils ne les dirigent donc pas comme ils en affichent la prétention. S'ils se laissent entraîner à donner la main, à prêter leur appui aux préjugés et aux superstitions, à quoi servent leurs privilèges?

2° S'ils sont emportés par le mauvais courant, c'est qu'ils le veulent bien, c'est qu'ils placent avant tout leur intérêt, et même leur intérêt mal entendu.

En effet, nous avons vu que les irréguliers de la science ne subissent pas cette influence.

Ils résistent, ils combattent, non seulement les préjugés du public, mais, en outre, ce qui est plus difficile et plus dangereux, ceux des savants officiels.

Les savants, y compris les prêtres, seraient donc les véritables coupables et les seuls responsables de la barbarie ancienne, si elle avait existé : ils étaient chargés de marcher devant, portant le flambeau, éclairant la voie; et au lieu de diriger, ils suivent!

Et non seulement ils ne font rien pour le progrès, mais ils empêchent les autres de rien faire, autant qu'il est en leur pouvoir.

Mais est-il bien sûr que les temps soient changés, comme on le dit, et que les savants modernes soient plus courageux, plus éclairés, plus libéraux que ceux du moyen âge? C'est ce qu'il faut examiner avant de se prononcer.

Le XVIIIe siècle, surtout sa seconde moitié et encore plus la Révolution, sont considérés comme l'aube d'une ère de philosophie, de lutte contre l'ignorance, de progrès sans précédents, progrès qui s'épanouissent dans notre XIXe siècle.

Dans cette hypothèse, l'histoire universelle se trouve scindée nettement en deux époques distinctes et mêmes opposées : 1° L'époque anté-révolutionnaire, où règne la barbarie, l'ignorance, la superstition; 2° l'époque post-révolutionnaire, jours de splendeur, de lumière, de progrès en tous genres.

Nous n'avons pas à examiner ici ce qu'il y a de fondé, d'une manière générale dans cette hypothèse. Voyons seulement ce qu'il en est

relativement à la médecine; suivons son évolution à partir de l'ère moderne, comme nous l'avons suivie à travers l'antiquité et le moyen-âge.

II. — LA MÉDECINE PHYSIOLOGIQUE

Saigner, purger et donner des clistères a été longtemps l'alpha et l'oméga de la médecine moderne aussi bien que de l'ancienne; et, quand elle est à bout de ressource, les voyages et les eaux.

Brown s'est jeté dans un excès, la Faculté le suit; Broussais se précipite dans l'excès opposé, la Faculté le suit encore. Sous le nom de médecine physiologique, la saignée et la purgation redeviennent à la mode autant sinon plus que jamais.

Boileau, envoyé aux eaux de Bourbon l'Archambault, en 1687, par son médecin Fagon, écrivait à son ami Racine :

« J'ai été purgé, saigné; il ne me manque plus aucune des formalités prétendues nécessaires pour prendre les eaux. La médecine que j'ai pris aujourd'hui m'a fait, à ce qu'on dit, tous les biens du monde, car elle m'a fait tomber 4 ou 5 fois en faiblesse, et m'a mis en tel état qu'à peine je me puis soutenir. C'est demain que je dois commencer le grand œuvre, je veux dire que demain je dois commencer à prendre les eaux. »

Vous souriez de voir pousser la purge et la saignée jusqu'au point de faire tomber un homme 4 ou 5 fois en faiblesse, et vous vous

dites : on voit bien que cette lettre date du XVIIe siècle ?

Lisez les œuvres de Broussais et de ses disciples de la première moitié du XIXe siècle et vous verrez que rien n'était encore changé, si ce n'est en pire.

Il n'est pourtant pas dificile de comprendre que, le sang étant l'aliment de la vie, son siège même, d'après Moïse et bien d'autres, le gaspiller, c'est ruiner la santé.

On se rend bien compte aussi que les purgatifs, irritant l'estomac, ne conviennent à personne, et moins à un malade qu'à tout autre.

La sagesse nous dit donc de n'en user qu'à la dernière extrémité, si nous ne voulons épuiser la force vitale de l'estomac, ce père de famille de l'organisme, comme l'appelle Hippocrate.

Le purgatif appelle le purgatif. On prend le premier parce que l'estomac manque de ton, ou plutôt parce qu'il est surchargé d'aliments ou de résidus de digestions laborieuses. Ce purgatif rend l'organe encore plus atone, ce qui conduit à en prendre de nouveaux, à les prendre à plus haute dose, et de plus en plus souvent.

L'estomac devenant ainsi de plus en plus affaibli, la gastralgie, la gastrite naissent et se développent. La maladie s'étend aux autres organes digestifs et le patient en a souvent pour le reste de ses jours.

Tandis qu'un peu de diète et d'exercice corporel et approprié auraient eu rapidement raison de l'indisposition primitive.

Mais ces idées sont beaucoup trop simples

pour un docteur ; elles sont bonnes pour les vieilles femmes — les jeunes ne les goûtent plus — et pour les irréguliers de la médecine.

Et puis, la diète et l'exercice rapportent si peu au médecin et au pharmacien, que ce serait presque un suicide pour eux que de les prescrire.

III. — Inoculations et vaccinations

Après la mumie, la saignée, la purge, etc., nous pourrons prendre, comme échantillon des exploits de la Faculté, la question de l'inoculation et de la vaccination.

Par la même raison — ou plutôt déraison — que pour la circulation du sang, c'est-à-dire par esprit de corps et de routine, qui font l'essence même des institutions officielles, la Faculté a combattu, au début, l'inoculation et la vaccine.

Au bout d'un certain temps, et sans plus de raison, faisant contre fortune bon cœur, la Faculté a fini par accepter ces innovations. Mais, passant toujours d'une extrémité à l'autre, comme un ballon, d'autant plus mobile qu'il est plus léger, elle n'a eu rien de plus pressé que de se jeter inconsidérément dans l'excès.

Aujourd'hui, son siège est fait. Les inoculations, les vaccinations, les lymphatisations, les injections sous-cutanées de tout acabit sont la perfection même. Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Dans toutes les maladies, il ne s'agit plus

que de trouver le microbe, — ou à son défaut une lymphe, une ptomaïne, une leucomaïne, que sais-je? — de l'atténuer et de l'inoculer.

Votre affaire est faite. Vous voilà guéri si vous étiez malade, à moins que vous mouriez; préservé si vous ne l'étiez pas, à moins que vous le deveniez.

Et, comme les Facultés et les Académies sont aussi difficiles à arrêter une fois en mouvement qu'elles ont été difficiles à mouvoir lorsqu'elles étaient au repos, elles ne s'arrêtent plus.

Il ne s'agit plus de se faire vacciner, inoculer, si on le juge à propos. Il faut que tout le monde y passe. Bon gré, mal gré, il faut que les vaccinations soient gratuites, — aux frais des contribuables — et obligatoires. Voilà la science!

C'est en vain que vous objecterez que la question des inoculatious et de leurs effets est loin d'être résolue, qu'il y a du pour et du contre, qu'il ne faut pas se borner à considérer les effets immédiats, mais qu'il faudrait envisager les effets lointains, que beaucoup de faits, de statistiques même, paraissent témoigner contre la nouvelle méthode thérapeutique.

Toutes ces observations et bien d'autres encore sont considérées comme nulles et non avenues par la science officielle; son char est lancé; tant pis pour ceux qui se trouvent sur sa route, ils sont écrasés. Le savant, rien ne l'arrête; c'est la foudre, la tempête; un crescendo public, un vacarme infernal. Rien ne peut y résister.

Nous n'établirons pas le bilan du système

vaccinomane ; il nous faudrait entrer dans des considérations physiologiques et autres qui nous mèneraient trop loin.

Mais si le présent opuscule est bien reçu du public, nous pourrons y revenir dans une étude ultérieure.

Pour le moment, nous constatons que la science officielle s'emballe d'un cœur léger et d'un esprit volage dans la voie de la vaccination, sans examen suffisant, sans même aucun examen des effets lointains, des inconvénients possibles et même réels.

Par conséquent, elle procède en dépit du bon sens, et en dehors des principes les plus élémentaires de la méthode vraiment scientifique. Loin de nous préserver de l'erreur, des préjugés, des abus, c'est elle, au contraire, qui nous y entraîne malgré nous, gratuitement et obligatoirement, avec assaisonnement du gendarme, de l'amende, et, au besoin, de la prison.

IV. — L'eau pure et l'eau magnétisée

Un autre exemple de la manière dont la médecine officielle nous préserve des préjugés, du charlatanisme et d'une foule d'autres prétendus maux terribles et effroyables, nous est fourni par le magnétisme.

La Faculté a ceci de caractéristique : c'est qu'elle pousse aux frais. Les remèdes rares, par conséquent, chers ; les méthodes de traitement les plus compliquées et, par suite, les plus dispendieuses, obtiennent toutes ses préférences.

On dirait vraiment que, par ses pansements avec l'huile bouillante, ses purgations, ses saignées, etc., elle s'évertue à aggraver et à prolonger le plus possible les maladies les plus simples, qui se guérissent d'elles-mêmes en très peu de temps quand elles sont abandonnées à la nature.

Par contre, les remèdes simples, qui ne nécessitent pas d'ordonnances, qui ne rapportent pas à la caisse, qui ne sont pas l'objet d'une remise de la part des pharmaciens, sont l'objet de sa haine et de ses poursuites, d'autant plus qu'ils sont plus efficaces. Un exemple bien simple de ces remèdes que la Faculté se garde soigneusement de prescrire et qui est pourtant des plus efficaces dans toutes les maladies, c'est l'eau pure, *exorcisée* ou non.

On connaît par une longue expérience et par une foule de bons ouvrages, les vertus de l'eau employée de toutes les façons, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Nous avons vu plus haut l'heureux usage qu'en a fait A. Paré après Martin Doublet, dans le pansement des plaies d'armes à feu.

Nous avons également vu que la Faculié n'a nullement tenu compte de ce fait; si le fer rouge et l'huile bouillante ont été abandonnés, ce n'est pas sur l'initiative de la Faculté, mais sous la pression de l'opinion publique. Et, surtout, s'ils ont été remplacés par autre chose, ce n'est pas par l'eau de la rivière qui ne coûte rien au patient et ne rapporte rien au chirurgien.

Il a fallu qu'un nouvel exorciseur remît en

évidence, en 1785, l'efficacité de l'eau dans les pansements. Et depuis lors, la Faculté n'en a pas plus tenu compte que par le passé.

N'allez pas croire que je suis seul à faire cette remarque et qu'elle manque, par conséquent, d'autorité. Quelle autorité peut avoir un pauvre diable qui n'est rien, pas même académicien ?

Heureusement, il n'est pas seul de son avis.

Voici ce que disait récemment le Dr Suchard, un médecin, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* de février 1892, au sujet de l'eau, très employée par les anciens dans un but médical, et négligée depuis que nous avons le bonheur de posséder des Facultés :

« Lorsqu'elle reparaît sur la scène, ce n'est point grâce aux professeurs des Universités ni aux docteurs attitrés ; elle est remise en honneur par des illettrés, des guéris, des enthousiastes ; ce sont les nombreux malades qui ont recouvré la santé par l'emploi de l'eau, sans l'avis, ou contre l'avis des hommes de l'art, qui remettent en vogue ce moyen trop simple et trop usuel pour avoir du *prestige* et forcent la main aux savants, qui bon gré mal gré sont contraints de compter avec lui. »

Vous voyez que, pour qu'un remède mérite l'attention des Facultés, il faut qu'il ait du *prestige*. D'où il suit que les médecins de Faculté sont des prestidigitateurs, de vrais et purs charlatans.

En effet, de tout temps on a classé la médecine dans la même catégorie que la divination, l'astrologie, la magie blanche et les autres

sciences plus ou moins conjecturales et charlatanesques.

Ce n'est que depuis très peu de temps que la médecine et les médecins sont pris au sérieux ; je ne sais pas quel est celui qui le premier a professé une pareille opinion, mais il est visible qu'elle est en contradiction manifeste avec la réalité des choses, et ce, aujourd'hui plus que jamais.

V. — Le magnétisme et la médecine

Si les médecins s'abstiennent de prescrire l'eau pure, et même s'ils l'interdisent, dans les cas où elle serait le plus nécessaire, à plus forte raison doivent-ils anathématiser le magnétisme curatif, qui guérit sans médicament.

En effet, si l'on guérissait sans médicament, que deviendrait le petit carré de papier recouvert d'un gribouillage plus ou moins conforme au *formulaire magistral*, et que le médecin délivre contre espèces sonnantes ?

Il est clair que le traitement des malades par le magnétisme n'est pas assez cher et est trop pénible pour que les docteurs de la Faculté se résignent à reconnaître son efficacité et à l'adopter dans leur pratique. Pendant le temps que dure une magnétisation, on peut vendre, avec bien moins de fatigue, un grand nombre d'ordonnances, surtout si l'on a la précaution, comme un docteur du siècle dernier dont je ne me souviens pas le nom, de les préparer d'avance, afin de n'avoir qu'à les détacher au hasard d'un livret à souche, et à les

donner par un guichet en échange de la pièce ronde qui représente leur prix.

Voilà pourquoi le magnétisme fait tant de mal au cœur des médecins : leur cœur est dans leur bourse, et le magnétisme, en tarissant leur bourse, prive leur cœur de son élément favori.

S'il en est ainsi du magnétisme, à combien plus forte raison du somnambulisme ! Le magnétisme ne lèse guère que l'intérêt des docteurs ; le somnambulisme lèse à la fois leur intérêt et leur orgueil.

Songez donc : un ignorant, une femme, une simple femmelette, dans un état spécial dit *somnambulisme*, verrait et dirait quel est le siège du mal, quelle est son origine et sa cause, quel est le remède qui convient pour le guérir !

Que devient alors toute la science doctorale, si péniblement et si chèrement acquise — car il en coûte de faire les études, de prendre les inscriptions, d'acheter les diplômes — et malgré cela si problématique, pour ne pas dire si erronée !

Et pourtant, les somnambules voient. Il n'y a pas à sortir de là. L'inquisition religieuse a bien pu condamner Galilée, mais elle n'a pas pu empêcher la terre de tourner. De même l'inquisition scientifique aura beau dire et beau faire, elle n'empêchera pas les facultés intuitives de l'humanité primitive de persister et de se retrouver précisément où elles doivent logiquement se retrouver : chez les gens qui se sont le moins éloignés de l'état primitif de l'homme, et dont les instincts n'ont pas été

atrophiés ou pervertis par l'endoctrinage et par la civilisation.

On comprend, d'après cela, la grande colère de la Faculté. On s'explique qu'elle ait nié et combattu par tous les moyens le magnétisme et le somnambulisme ; qu'elle ait cherché, entraînée par le courant, à les défigurer et à les détourner de leur objet.

Et, enfin, que, ne pouvant réussir à tuer son adversaire en guerre ouverte, face à face, elle cherche à l'étouffer en l'embrassant, elle revendique le monopole de l'hypnotisme (lisez : magnétisme), et demande que son étude et sa pratique soient interdites aux *profanes*.

Mais, estimables docteurs, ce sont ces profanes qui vous ont déprofanisés. Sans eux, vous ne connaîtriez pas le premier mot de l'hypnotisme, et auprès d'eux vous n'êtes encore que des enfants qui balbutiez sans pouvoir vous entendre entre vous — encore moins vous faire entendre des autres — sur aucun point.

VI. — Les prétendus dangers du magnétisme

Forcés par l'évidence et par l'opinion publique de reconnaître la réalité du magnétisme et de ses effets, les médecins, après l'avoir débaptisé, prétendent maintenant s'en faire attribuer le monopole. Et sous quel prétexte ? Sous prétexte des dangers qu'il présente.

Cette prétentiou de leur part revient à dire : Non seulement nous sommes des savants et tous les autres sont des ignorants qui ne savent ni se soigner eux-mêmes, ni même discer-

En régime de liberté, chacun se tient sur ses gardes et les gens de mauvaise foi sont bien vite démasqués; en tout cas, on n'est exploité par eux qu'à ses risques et périls et aux leurs.

Tandis qu'en régime de privilège, c'est l'Etat, c'est la loi même, qui endosse la responsabilité. C'est sous son couvert que s'exerce l'exploitation du public, si elle a lieu.

A-t-elle lieu ? Le charlatanisme est-il supprimé, maintenu dans le même état ou augmenté sous le régime du privilège ? Toute la question est là; et nous allons essayer de la résoudre en interrogeant les faits.

X. — ORIGINE DE LA FACULTÉ DE PARIS

L'origine du privilège de la médecine en France ne remonte qu'au milieu du XIII[e] siècle. C'est en 1251 qu'une Faculté de Médecine fut anexée à l'Université de Paris qui, jusqu'alors n'avait encore trafiqué que des diplômes de cléricature.

C'est en jugeant de l'arbre par ses fruits, en examinant ce que sont devenus, sous ce nouveau régime, l'art et la science, que nous pourrons savoir si ce régime est meilleur ou pire que la liberté.

Pour juger des effets d'un privilège, il faut: 1° savoir en quoi il consiste; 2° examiner les résultats produits au moment où il a rendu tout son effet.

Le privilège conféré à la Faculté de Médecine en 1251 se réduit à la vente de diplômes à qui, possédant plus ou moins réellement les connaissances requises, veut en acheter.

L'enseignement restait libre après 1251 comme avant; il en était de même de l'exercice.

Comme je l'ai démontré dans une étude sur

« l'exercice de la médecine » (" Journal du Magnétisme " du 15 juillet 1891 et suiv.), les diplômes délivrés par la Faculté étaient de simples titres et ne conféraient aucun droit, aucun monopole d'exercice. Leur but était d'inspirer confiance au public et non de l'imposer. Ces diplômes correspondaient exactemnt à ceux que l'on décerne aujourd'hui dans les Expositions aux industriels et aux artistes.

En comparant les faits et gestes des médecins réguliers, des membres de la Faculté, à ceux des médecins irréguliers, libres, ou seulement moins privilégiés, nous pourrons nous rendre un compte exact des effets du régime de privilège.

Si les médecins diplômés sont plus savants, plus honnêtes, plus habiles, plus amis du progrès que les « guériseurs », les barbiers, les chirurgiens, nous conviendrons que le système du privilège a du bon ou du moins qu'il n'a pas produit de mauvais effets.

Si nous constatons le contraire, la conclusion s'imposera d'elle-même.

Prenons donc la médecine au XVI[e] siècle, alors que le privilège a produit son effet, car il a fallu du temps pour qu'un nombre notable de médecins consentît à acheter un diplôme qui coûtait cher (1), alors que l'on pouvait exercer sans cela.

Nous pourrions suivre l' " Histoire de l'Université " de Duboulay ou de son abréviateur Crevier et montrer à quels abus de toute sorte

---

(1) Le cours complet de théologie coûtait 1002 livres ; le cours préparatoire au doctorat en médecine, 881 livres 5 sols , le cours complet de droit, 28 écus ; celui qui conduisait à la maîtrise-ès-arts, 56 livres 13 sols. Il y avait en outre, un droit à payer à chaque examinateur pour l'obtention des diplômes. (V. Crevier, *Hist. de l'Université.*)

Ecoutez le Dr Regnard à ce sujet :

« Je dois, messieurs, vous signaler les inconvénients de ce genre d'expériences. La catalepsie produite par un choc brusque peut se terminer par une attaque d'hystérie, une fois même nous l'avons vu finir par une sorte de démence qui n'a pas duré moins de cinq jours et qui cessa spontanément ensuite. » (*Les mal. épidém. de l'esprit,* p. 267.)

Au point de vue des procédés magnétiques qui nous occupent, si le magnétisme (*alias* l'hypnotisme) doit être interdit à quelqu'un, c'est donc à ceux qui font usage et abus de ces *chocs brusques*, de ces *manœuvres* violentes, c'est-à-dire aux docteurs de la Faculté.

Le magnétisme présente-t-il quelques dangers à d'autres égards?

VII. — La Morale et la Science

On a souvent dit que le magnétisme pouvait avoir des inconvénients pour la morale; que la vertu des femmes et surtout celle des jeunes filles était exposées à subir de rudes assauts de la part des magnétiseurs.

On ne fait pas attention qu'elles en courent tout autant de la part des médecins indélicats, et qu'il est très facile d'obvier à ce prétendu péril en ne se faisant magnétiser qu'en présence d'une tierce personne.

Aussi cette objection est-elle tombée d'elle-même, et il n'y a plus que quelques retardataires qui puissent la soulever.

La morale ne pouvant être plus compromise par le magnétisme que par la médecine, des

médecins ont trouvé une autre objection contre les magnétiseurs : l'intérêt de la *Science* : la déesse de notre siècle!

On ne peut, disent-ils, laisser le magnétisme entre les mains des profanes, parce qu'ils ne connaissent pas la physiologie ni la psychologie. On sait que les profanes sont tous les gens qui ne sont pas médecins; d'où il suit que les médecins sont sacrés. *Ecce sacerdos magnus!*

Mais qu'en savez-vous, ô docteurs, si les profanes ne connaissent pas la physiologie et la psychologie?

Etes-vous donc si ferrés vous-mêmes sur ces deux sciencss pour accuser les autres de les ignorer?

D'abord, pour ce qui est de la physiologie, il ne paraît guère, d'après tout ce que nous avons vu sur la manière dont ils exercent la médecine, que les docteurs en connaissent les notions les plus élémentaires.

Auraient-ils abusé comme ils l'ont fait de la saignée, de tous les purgatifs, les uns après les autres, de tous les médicaments, bons ou mauvais, dès qu'ils sont en vogue, s'ils avaient eu conscience de leurs inconvénients, si évidents pour qui connaît les premières notions des lois de la vie?

Je n'ose pas le croire, car, s'ils n'ont pas été ignorants, ils ont été criminels, assassins, empoisonneurs, de propos délibéré et avec garantie du gouvernement.

Ou ignorants, ou criminels. Il n'y a pas de milieu. Or, je crois qu'il est plus honorable pour eux de les accuser d'ignorance que de malice.

Quant à la psychologie, nous aurions vraiment trop beau jeu à leur contester cette science; nous attendrons qu'ils aient fourni leurs titres et diplômes, à défaut d'autres preuves. La psychologie ne fait même pas partie du programme de leurs études. Car on ne peut pas prendre au sérieux ce qu'en renferment les manuels de baccalauréat.

A quel titre donc les médecins contesteraient-ils cette science aux profanes?

D'ailleurs, il n'est point nécessaire de posséder à fond la physiologie et la psychologie pour pratiquer convenablement et avec succès le magnétisme. Sans doute, on n'est jamais trop savant; mais ce qui est encore plus nécessaire que la science, c'est le don naturel de guérir; avec cela, quelques notions générales de science suffisent pour qu'on ne fasse jamais de mal et très souvent du bien.

Ce qu'il est plus nécessaire de connaître que la physiologie et la psychologie pour bien pratiquer le magnétisme, ce sont les principes de cette dernière science.

Or, il est parfaitement certain que les médecins ne les connaissent pas. Le discernement dont ils font preuve dans le choix des procédés qu'ils emploient, comme nous venons de le voir, est un témoignage irrécusable de leur ignorance en magnétisme, et même en physiologie et en psychologie.

Si quelqu'un voulait contester notre argument et soutenir que les médecins savent ce qu'ils font et agissent sciemment quand ils pratiquent ce qu'il leur plaît d'appeler l'hypnotisme, il serait obligé de convenir, encore

une fois de plus, que ces médecins sont des malfaiteurs volontaires, puisque, de leur propre aveu, les procédés qu'ils emploienl sont de nature à engendrer des maladies, bien loin de les guérir.

Une autre preuve encore plus palpable de l'ignorance magnétique des docteurs de l'hypnotisme, c'est qu'ils ne s'entendent ni avec eux-mêmes, ni les uns avec les autres, dans l'interprétation des phénomènes. Pour les uns (l'école de la Salpêtrière), tout est physique; pour les autres (l'école de Nancy), tout est psychique. Et depuis quinze ans ils n'ont pas pu parvenir à s'accorder. Peut-on être plus diamétralement opposé? Peut-on faire preuve plus péremptoire de l'ignorance de la question? La vraie solution n'est-elle pas du côté de ces ignorants de magnétiseurs, qui soutiennent depuis plus d'un siècle que les phénomènes du magnétisme sont mixtes, partie physique, partie psychique?

S'il y avait lieu d'interdire la pratique du magnétisme à quelqu'un, ce serait donc aux hypnotiseurs, qui emploient, de leur aveu, les procédés les plus dangereux et qui ne savent pas ce qu'ils font, puisqu'ils ne s'entendent pas entre eux.

Mais nous ne demandons pas cela, nous comptons assez sur le bon sens public pour faire justice des procédés hypnotiques et pour obliger les docteurs à y renoncer. Il ne s'agit que d'éclairer ce public sur leurs inconvénients, et c'est ce que nous nous proposons ici.

VIII. — L'interdiction du magnétisme

Soyons bon prince. Admettons, messieurs les docteurs, que vous connaissiez parfaitement l'hypnotisme ; que vous possédiez à fond la physiologie et la psychologie et que vous seuls soyez aptes à faire un usage raisonné et scientifique de l'hypnotisme ; supposons encore que les dangers que vous prétendez découvrir dans l'hypnotisme et la suggestion soient réels ; que vous seuls parmi les mortels soyez, non seulement très savants, mais très honnêtes, aussi impeccables qu'infaillibles.

Voilà tous les atouts dans vos mains. Et après ? Que résultera-t-il de votre interdiction aux profanes de la pratique du magnétisme ?

Est-ce que vous êtes assez naïfs pour croire que tout le monde va se conformer servilement à votre loi ?

Alors, vous connaissez bien peu la nature humaine et, de plus, vous vous mettez en contradiction avec vos propres principes, d'après lesquels tous les hommes sont méchants — sauf vous et vos amis — et ne peuvent qu'abuser du magnétisme.

S'il en est comme vous le supposez, si tous les hommes non diplômés sont malfaiteurs ou enclins à le devenir, votre interdiction, loin d'être un frein pour eux, sera un stimulant non seulement à user, mais à abuser du magnétisme.

Si les uns sont bons et les autres méchants, le résultat que vous obtiendrez c'est que les bons, — non par conviction, mais par amour

de la paix et de la concorde, — se conformeront à votre loi et s'abstiendront de magnétiser.

Mais alors, le champ restera d'autant plus libre aux mauvais pour exécuter leurs desseins.

En régime de liberté, il y a quelques charlatans, quelques hommes de mauvaise foi : cela se voit dans toutes les professions ; mais ils sont contenus par les honnêtes gens qui sont la majorité. Le public a l'œil sur eux. Avec toute la mauvaise volonté qu'on voudra leur supposer, ils ne peuvent donc guère faire de mal.

Sous le régime de la réglémentation, il n'y a plus pour eux de frein, ni en eux, ni hors d'eux.

Si le magistrat les laisse tranquilles, leurs méfaits sont perpétrés sous le couvert de la loi.

S'il les poursuit, ils se posent en victimes du privilège et le public est avec eux, car les apparences de la justice sont de leur côté.

Voilà le seul résultat que votre interdiction ou seulement votre réglementation puisse produire.

Ces conséquences sautent aux yeux et sont évidentes d'elles-mêmes. Il faut que les médecins soient frappés de la plus complète cécité intellectuelle par leur diplôme pour ne pas les voir.

Je n'ai d'ailleurs pas le mérite, si mince soit-il, de les avoir découvertes. Il y a un demi-siècle qu'elles ont été indiquées par un magnétiseur, ancien député, par Loisson de

Guinaumont dans sa *Somnologie magnétique* (1).

IX. — Le magnetisme nuit-il a la médecine ?

Les magnétiseurs ne font, d'ailleurs, aucun tort réel aux médecins en l'état actuel des choses et des hommes.

Théoriquement, ils pourraient leur en faire, car, d'après des expériences nombreuses, je crois pouvoir affirmer que les trois quarts des maladies, prises dès le début, pourraient être guéries rapidement et radicalement, par le seul magnétisme, sans l'emploi d'aucun médicament, si ce n'est l'eau magnétisée. Mais en pratique il n'en est rien. Le public (surtout les gens riches), est tellement entiché de médicolâtrie, qu'il ne recourt au magnétisme qu'à la dernière extrémité et lorsque les médecins ont rendu son mal incurable et l'ont déclaré tel.

Et, ce qu'il y a de plus fort, c'est que, après avoir été guéri par le magnétisme d'une maladie reconnue incurable par la médecine officielle, si le patient retombe malade, vous le verrez retourner encore au médecin qui ne le guérit pas, au contraire, et attendre qu'il en soit « abandonné » pour revenir au magnétiseur.

Etant donné cet état d'esprit du public, qui

(1) Les personnes qui ne possèderaient pas cet ouvrage assez rare en trouveront une analyse assez étendue dans mon livre : *Rapports du magnetisme et du spiritisme*, p. 155 et suiv.

se plait à se faire piper, les magnétiseurs ne font donc aucun tort aux médecins et, d'ici que les idées changent, les médecins ont le temps de se retourner et de changer leur fusil d'épaule.

Nous savons, nous autres profanes, par expérience et par raisonnement, que le public a tort. Mais les hommes sont ainsi faits. Nous ne pouvons pas les refaire du jour au lendemain.

Nous ne prétendons pas, nous, soumettre les malades au magnétisme obligatoire. Nous ne demandons pas que la loi leur interdise l'usage des médicaments. Nous respectons la liberté de nos semblables, malades ou non, comme nous entendons qu'on respecte la nôtre.

Nous comptons sur le temps et l'expérience pour ouvrir les yeux du public sur l'efficacité comparative des divers systèmes de traitement des maladies. Nous ne demandons qu'une chose, c'est que ces divers systèmes soient librement et loyalement expérimentés, sans protection comme sans persécution officielles.

X. — A QUI PROFITERAIT L'INTERDICTION DU MAGNÉTISME

Lors même que l'on confierait aux médecins le monopole du magnétisme à l'exclusion des profanes, il est bon d'observer qu'ils n'en profiteraient pas.

Par les raisons déjà énoncées, les médecins préféreront toujours *ordonnancer* que magnétiser.

C'est si facile, pour 5, 10, 20, ou même

100 francs, suivant la renommée acquise, de dire à un malade : *Qu'est-ce que vous avez?* Puis, d'écrire deux ou trois lignes et de signer! qu'il faudrait être fou pour renoncer à un pareil moyen de gagner de l'argent sans fatigue.

Or, si les docteurs ont bien l'air de véritables fous à lier quand il s'agit de *saignare* et *purgare*, ils ne le sont point du tout quand il s'agit de *gagnare*. On peut s'en rapporter à eux.

Ils ne magnétiseront donc pas, à moins qu'on ne consente à les payer un prix proportionnel à celui des consultations.

Qu'arrivera-t-il? C'est que le public, qui n'use déjà pas assez du magnétisme, en sera tout à fait privé : Une fois abandonné des médecins, l'art de magnétiser le sera de tout le monde. C'est sans doute ce que les docteurs espèrent.

A moins toutefois que les malades n'aient recours subrepticement à des magnétiseurs clandestins.

Mais, alors, les malades devraient être aussi punissables que les magnétiseurs : ceux qui excitent quelqu'un à enfreindre la loi sont aussi coupables que ceux qui la violent.

D'autre part, les honnêtes gens, pour les raisons sus-dites, ayant renoncé à pratiquer le magnétisme, les malades incurables seront la proie des malhonnêtes gens qui pratiqueront le magnétisme en dépit de la loi.

Qui profiterait donc de l'introduction du magnétisme? Les médecins? Pas le moins du monde.

Les honnêtes gens ? Encore moins.

Les gens tarés qui, n'ayant rien à craindre ni à perdre, pas même l'honneur, exploiteraient le magnétisme clandestinement ? Oui, ceux-là seuls ?

Je m'étonne même qu'ils ne se soient pas ligués et unis à la *Science française*, pour réclamer l'interdiction. C'est sans doute qu'ils ont craint de faire voir la ficelle.

Et qui sera le dindon de la farce doctorale ? Eh, parbleu ! Jacques Bonhomme. Le malade. Non seulement le malade en général, mais le plus à plaindre des malades, le malade considéré — faussement — comme incurable et, comme tel, « abandonné des médecins ».

Avant de réclamer l'interdiction aux profanes du magnétisme et même de tout autre mode de traitement des maladies, que les médecins s'engagent donc, non seulement sur l'honneur, mais sur la bourse à guérir tous les malades, et à indemniser les parents de ceux qu'ils tuent.

Toute loi doit être bilatérale. Tout droit suppose un devoir correspondant. Tout privilège implique une responsabilité.

Sortir de ces principes, c'est redescendre au-dessous de l'état sauvage, c'est retourner au singe, d'où l'on nous dit sortis.

Si les docteurs veulent pour eux seuls le droit de guérir, il faut qu'il en aient aussi le devoir et que, dès le début d'une maladie ils puissent dire : elle durera tant de temps ; elle coûtera tant en frais de consultation et de médicaments.

Alors, calculant sur cette base, le malade ou

ses parents pourront attaquer le médecin qui a mal connu son métier, mal accompli son devoir, si le malade meurt, si la maladie se prolonge; et tout sera dans l'ordre.

Hors de là, une loi unilatérale sur la médecine, toute en faveur des médecins sans aucune garantie pour les malades est l'iniquité la plus infâme qu'on puisse imaginer.

XI. — Le bilan de la liberté et du privilège.

Nous n'avons exposé que quelques-uns des abus qu'a engendrés le régime de privilège appliqué à la médecine en la personne morale — ou plutôt immorale — qu'on appelle la Faculté. Nous pourrions en rapporter bien d'autres, nous n'aurions que l'embarras du choix ; mais en voilà suffisamment pour édifier les lecteurs et pour guider ceux d'entre eux qui voudraient faire des recherches plus profondes dans ce sens.

Résumons sommairement les conséquences qui ressortent des faits que nous avons ici rassemblés.

S'il y avait en médecine, avant la fondation de la Faculté, des ignorants, des charlatans, des exploiteurs de la crédulité publique, — et il devait y en avoir, car les dupes créent les dupeurs ; or, les hommes ont toujours aimé à se faire duper, — il est un fait certain, c'est que le privilège de la Faculté, bien loin de remédier à ce mal, n'a fait que l'aggraver considérablement.

En effet, nous avons vu que ce sont les docteurs de la Faculté qui ont introduit une foule

d'abus dans la médecine, qui ont toléré ceux qu'ils n'avaient peut-être pas introduits, et qui n'ont rien fait pour le progrès de l'art et le bien des malades.

Tandis qu'à côté d'eux, ce sont des médecins sans diplômes, des rebouteurs, des guérisseurs, ou des moins diplômés, des barbiers, des chirurgiens, comme A. Paré, qui n'était pas docteur, ce sont ceux-là, dis-je, qui ont conservé le bonnes traditions, combattu les abus anciens ou nouveaux et fait de louables efforts pour le perfectionnement de l'art et l'adoucissement des souffrances humaines.

C'est un irrégulier, Martin Doublet, qui a conservé jusqu'au XVIe siècle la vieille tradition des pansements avec l'eau exorcisée et qui l'a enseignée à Ambroise Paré.

C'est ce Paré, simple barbier, puis chirurgien, mais non médecin, qui s'efforce de remettre en usage les pansements traditionels. Et c'est un docteur, Gourmelen, qui s'y oppose.

C'est le même Paré qui combat la mumie et la corne de licorne, médicaments très chers et d'une efficacité problématique.

Tandis que le docteur Chappelain, des hauteurs sereines de l'Olympe doctoral, contemple, indifférent, l'imbécilité humaine exploitée par ses confrères et par les apothicaires.

C'est la Faculté qui met en vogue l'abus de la saignée et de bien d'autres faux remèdes, sans en excepter la purgation, l'émétique, la polypharmacie, et qui, par ce moyen, a causé la dégénérescence de l'espèce humaine, la multiplication des maladies caractérisées par la

rupture d'équilibre entre le sang et les nerfs.

C'est encore la Faculté qui s'est élevée contre toute innovation, la circulation du sang, l'antimoine, l'inoculation, la vaccination, le magnétisme, l'homœopathie, etc., etc. Le tout non pas au nom de la raison, mais au nom de l'esprit de corps et de routine qui lui sont essentiels, comme à toute corporation privilégiée.

C'est encore elle, enfin, qui, retournant sa veste, abuse le lendemain de ce qu'elle condamnait la veille ; entre ses mains tout se corrompt.

XII. — La Révolution. — Feu de paille

La Révolution pouvait donc sans aucun danger, et même avec grand avantage, supprimer la Faculté de médecine.

Effectivement, elle l'a fait en 1792, sans que la mortalité — par maladie — devint plus considérable.

Mais la Révolution n'a été qu'un feu de paille, très ardent, mais de courte durée. Bientôt après, en l'an III, elle remplace les facultés par trois écoles de santé qu'elle établit à Paris, à Montpellier et à Strasbourg.

Pas plus que les anciennes facultés, ces écoles de santé ne furent pourvues d'aucun monopole d'exercice, ni même d'enseignement.

La loi de l'an XI est *la première depuis que le monde est monde* qui tende à faire de l'exercice de la médecine un monopole au profit des médecins diplômés dans les conditions spécifiées par ladite loi.

Notez bien que ce n'est encore qu'une *tendance*. Le principe est posé, mais il n'a jamais été appliqué jusqu'à ce jour.

La loi de l'an XI, promulguée dans un *siècle de progrès,* a la prétention d'empêcher l'exercice *même gratuit* de la médecine par quiconque n'est pas diplômé; ce que l'ancien régime, si barbare, dit-on, n'a jamais fait.

A la vérité, elle n'y a pas réussi jusqu'à ces derniers temps : Lorsqu'un irrégulier était traduit devant les tribunaux par un médecin pour exercice illégal, même lorsqu'il se faisait payer, si personne ne se plaignait d'avoir été rendu malade par lui; encore mieux si des témoins venaient déposer qu'ils avaient été guéris par ses soins, les magistrats, plus raisonnables que les législateurs, rendaient souvent une ordonnance de non-lieu. *Il n'y a pas lieu de poursuivre.* Et le guérisseur continuait de guérir, pendant que le médecin faisait... autre chose.

Mais si les docteurs sont de médiocres guérisseurs, ils sont d'habiles politiciens. Ils ont envahi les corps électoraux : ils remplissent aujourd'hui de leurs clameurs le Palais-Bourbon et le Luxembourg; et, de concert avec leurs compères, les avocats, il font de plus en plus les lois à leur profit.

C'est ainsi qu'ils sont parvenus, après bien des efforts et bien des atermoiements, à voter et faire voter la nouvelle loi dans laquelle l'esprit de monopole brille de toute sa splendeur.

Cette loi de *progrès* va plus loin encore dans

la voie du monopole que celle de l'an XI, qui était déjà sans précédent historique.

Sera-t-elle appliquée? Quels en seront les résultats?

Nous avons dit notre sentiment sur ce point et exposé les raisons et les faits à l'appui dans une étude spéciale publiée dans le *Journal du magnétisme* (15 juillet 1891 et suiv.). Nous n'y reviendrons pas, du moins pour le moment.

Tout ce que nous dirons c'est que, si le présent est fils du passé et père de l'avenir, les *faits* que nous venons d'exposer, et beancoup d'autres analogues que nous pourrions y joindre, ne parlent pas en faveur du maintien, *a fortiori* de l'extension du privilège médical.

A l'expérience de nous donner tort ou raison. Au fruit on connaît l'arbre; à l'arbre on connaît le fruit.

XIII. — LE CHARLATANISME LÉGAL.

Le principal motif invoqué en faveur de la législation médicale de l'an XI était de remédier au charlatanisme.

L'empirisme, l'ignorance, la friponerie, disait en substance le rapporteur Fourcroy, abusent de la crédulité publique. La vie des citoyens est à la merci de gens avides autant qu'ignorants, dépourvus qu'ils sont de tout diplôme.

Le charlatanisme a-t-il été vaincu? Pas le moins du monde. Il est pire que jamais, avec

cette circonstance aggravante qu'il s'exerce sous la protection de la loi.

Les lecteurs qui voudront s'en assurer pourront lire ce qu'en a dit le Dr Royer-Collard à l'Académie de médecine le 31 mai 1842 (1).

Le charlatanisme n'est rien quand il est abandonné à lui-même, quand il s'exerce au grand jour, sans garantie du législateur. Le public ne tarde pas alors à démasquer le fourbe à le réduire à sa juste valeur, et personne ne s'y trompe plus.

Ce qui est bien pire, c'est le charlatanisme légal, celui qui s'exerce sous l'œil bienveillant de l'Etat et sous sa protection directe. C'est ce que remarquait bien judicieusement le docteur Cerise, au *Congrès médical de 1845 :*

« Le *charlatanisme légal*, disait-il, n'a rien à redouter. Plus heureux que le *charlatanisme illégal*, il ne s'expose pas à être poursuivi pour usurpation de titre et de fonctions ! Il est en pleine possession de tous les hommages, de ceux dont l'exercice illégal est trop généralement l'objet, et de ceux qui sont dus au titre universitaire dont il est revêtu.

« Et tandis que le médecin honnête, consciencieux, zélé, se voit exposé à un délaissement général, lui, le charlatan légal, heureux, content, entouré d'amis, de joyeux convives, promène insolemment ses regards sur une foule qui l'enrichit et qu'il méprise ? »

Depuis cette époque, le charlatisme légal

(1) Nous avons cité son discours trop long pour être reproduit ici, dans notre ouvrage : *Rapports du magnétisme et du spiritisme*, p. 161 et suiv.

est fort loin d'avoir disparu ou même diminué. Tout le monde est assez édifié sur ce point pour qu'il soit à propos d'y insister.

XIV. — Que faire ?

Que faire ?

Hé, mon cher Jacques Bonhomme, si tu trouves que les médecins sans diplômes sont trop ignorants pour toi ;

Si tu crois que plus un homme est brutal, plus il est savant ;

Si tu t'imagines que, plus on est diplômé et décoré, plus on est instruit, habile et honnête ;

S'il te plaît d'être traité dans les hôpitaux, comme de la chair à expériences ;

Dans ces hypothèses, dépêche-toi de multiplier les diplômes, d'attribuer le monopole de tous les moyens de traitement des maladies, à ceux qui sont pourvus de ces parchemins.

Et surtout, car il ne suffit pas, qu'une loi soit sur le papier, fournis à la police, à la gendarmerie, à la magistrature tous les moyens nécessaires pour traquer les médecins non diplômés, y compris ceux qui donnent leurs soins gratuitement.

Tu vas me dire que cela t'occasionnera un fameux surcroît d'impôts pour entretenir les policemens, pour nourrir les irréguliers condamnés à la prison pour avoir voulu faire du bien à leurs semblables ?

Je n'ai jamais dit le contraire ; bien loin de là. Je dis seulement que, qui veut la fin veut les moyens.

Et je te fais tous mes compliments de vouloir la fin.

TABLE

FIN

Paris. — Typ. A.-M. Beaudelot, 171, rue Saint-Denis.

A LA LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME

BROCHURES DE PROPAGANDE

Publications

De la *Ligue nationale pour le libre exercice de la médecine.*

Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins. — I. Documents recueillis par H. DURVILLE.

La liberté de la médecine. — I. Pratique médicale chez les anciens, par ROUXEL.

Travaux du Congrès de 1893

I. *Compte-rendu des Travaux du Congrès.* Discours. — Discussions. — Réponses aux questions du programme. — Vœux et Résolutions, etc.

II. — *Rapport au Congrès* sur les travaux de la *Ligue* et l'organisation du *Congrès*, appréciations de la Presse, arguments en faveur du libre exercice de la médecine, par H. DURVILLE, *délégué* du Comité.

III. — *Thèse sur le libre exercice de la médecine*, soutenue en faveur de l'humanité souffrante, par le docteur G. DE MESSIMY.

IV. — *La liberté de tuer, la liberté de guérir.* II. *Le Magnétisme et l'Alcoolisme*, par FABIUS DE CHAMPVILLE.

V. — *La liberté de la médecine.* II. Pratique médicale chez les modernes, par ROUXEL.

VI. — *Le Magnétisme et la maladie sociale*, par BOUVÉRY.

VII. — *Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins.* II. (Documents divers, correspondance).

VIII. — I. *L'art médical*, par DANIAUD. — II. *Note sur l'enseignement et la pratique de la médecine en Chine*, par un LETTRÉ CHINOIS. — III. *Extrait de la Correspondance.* — IV. *Articles de journaux.*

IX. — *Sur un cas d'internement arbitraire*, par Mme DERONZIER.

Divers

Almanach spirite et magnétique illustré pour 1890-91-92-93.

DEBOISSOUZE. — *Guérison certaine du choléra en quelques heures, des fièvres graves, congestions, apoplexie et rage*, 6e édit.

H. DURVILLE. — *Application de l'aimant (magnétisme minéral) au traitement des maladies*, avec 10 fig.

— *Le même ouvrage*, trad. en espagnol, p. GARCIA, av. 10 fig.

— *Le Magnétisme humain considéré comme agent physique.*

— *Lois physiques du magnétisme* — *Polarité humaine.*

— *Le même ouvrage*, trad. en espagnol, p. GARCIA, av. 2 fig.

— *Procédés magnétiques de l'auteur*, avec une figure.

— *Le même ouvrage*, traduit en italien, par UNGHER.

— — trad. en espagnol, av. 1 fig., par GARCIA.

— — traduit en espagnol par DON J. NICOLAU.

G. FABIUS DE CHAMPVILLE. — *La transmission de pensée.*

— *La Science psychique*, d'ap. l'œuvre de M. SIMONIN, av. 1 fig.

LUCIE GRANGE. — *Manuel du spiritisme.*

LETOQUART. — *La Médecine jugée* par Broussais, Bordeu, Barthez, Bichat, Stahl, Magendie, Raspail, etc., etc.

PAPUS. — *L'Occultisme.*

— *Le Spiritisme.*

G. PÉLIN. — *La médecine qui tue ! Le magnétisme qui guérit.* Le rêve et les faits magnétiques expliqués. *Homo Duplex.*

P.-C. REVEL. — *Esquisse d'un système de la nature*, fondé sur la loi du hasard, suivi d'un essai sur la vie future considérée au point de vue biologique et philosophique. Nouvelle édition. Pour la recevoir franco, ajouter 25 cent., p. affranchissement.

Docteur RIPAULT. — *L'Univers macranthrope.*

ROUXEL. — *L'art d'abréger la vie.* (Etude paradoxale.)

— *Théorie et pratique du spiritisme.* — Consolation à Sophie. L'âme humaine. Démonstration rationnelle et expérimentale de son existence, de son immortalité et de la réalité des communications entre les vivants et les morts.

Portraits

ALLAN KARDEC, CAHAGNET, DELEUZE, DURVILLE, GREATRAKES, VAN HELMONT, MESMER, PARACELSE, le marquis DE PUYSÉGUR.

Prix des brochures et des portraits : 100 exempl., 12 fr.; 50, 7 fr.; 25, 4 fr.; 12, 2 fr.; la pièce 20 centimes.

Collection illustrée des « Pour Combattre », « Pour Devenir », « Pour Faire », à Un franc le volume.

La Collection des *Pour Combattre, Pour Devenir, Pour Faire*, illustrée de Portraits, Figures, Têtes de chapitres et Vignettes spéciales, traitent surtout de la Médecine usuelle du Magnétisme — Rayons N d'aujourd'hui —, des Sciences qui s'y rattachent et de leurs Applications.

Les *Pour Combattre* traitent spécialement de la guérison des diverses maladies par des moyens tirés du Magnétisme, du Massage et de l'Hygiène, qui, presque partout sont gratuitement à la disposition de tout le monde. Après avoir décrit la nature, la cause, les symptômes des maladies, les auteurs expliquent les procédés à employer pour les éviter et les guérir. C'est la médecine de la famille. Avec elle, le mari devient le médecin de sa femme, celle-ci, le médecin de son mari et de ses enfants.

Les *Pour Devenir, Pour Faire* constituent de véritables traités techniques, théoriques ou pratiques.

Rédigés dans un style simple et concis, avec des Conseils et des Exemples ces Ouvrages de Propagande et de Vulgarisation rendront d'immenses services aux malades, aux médecins et aux chercheurs.

Voici la liste des ouvrages parus ;

*Pour combattre les maladies par l'***Application de l'Aimant**, 13e édition, avec 9 Portraits et 19 Figures, par H. Durville.

Pour combattre les Maladies par le **Magnétisme.** Notions générales pour ceux qui ont des malades à guérir, avec 5 Fig., par H. Durville.

Pour combattre les Maladies par **les Simples.** — Etude sur les propriétés médicinales de 150 plantes les plus connues et les plus usuelles, d'aprés une *Somnambule*, avec Notions de thérapeutique et des indications sur les préparations médicinales, par L.-A. Cahagnet, 2e édition, avec Notes biographiques et Portrait de l'Auteur.

Pour combattre les Maladies par le **Magnétisme de la Terre** et le **Magnétisme de la Lumière**, avec 1 Fig., par H. Durville.

Pour combattre la **Mortalité infantile**. — *Le Livre des Mères.* Conseils de Médecine et d'Hygiène pour la Santé de la Mère et de l'Enfant. Ouvrage couronné au *Concours universel de l'Enfance*, par le docteur J. Gérard. 2e Edition, avec Portrait de l'Auteur.

Pour combattre les Maladies du **Cœur**. *Péricardite, Endocardite, Myocardite, Hypertrophie, Angine de poitrine, Battements ou Palpitations, Syncope, Défaillance*, avec 2 Figures, par H. Durville.

Pour combattre la **Dilatation d'Estomac**, avec 1 figure, par H. Durville.

*Pour combattre l'***Hydropisie**. — *Anasarque, Ascite, Hydartrose, Hydrocèle, Hydrocéphalie, Hydrothorax, Œdème*, par H. Durville.

Pour combattre les **Hémorroïdes** et les **Phlébites**, par H. Durville.

Pour combattre la **Méningite** *et la Fièvre cérébrale.* Traitement curatif, Traitement préventif, par H. Durville.

Pour combattre les **Paralysies**. — Anesthénie. Hémiplégie, Paraplégie, Paralysie agitante, faciale, infantile, etc., etc., avec 1 Figure, par H. Durville.

Pour combattre les Maladies de la **Peau**. — Les Dartres : Herpès, Zona, Eczéma, Acné, Impétigo (gourme), Urticaire, Psoriasis, Pemphigus, Prurigo, Teigne, Favus, Pelade, avec 2 Figures, par H. Durville.

Pour combattre la **Peur**, *la Crainte, l'Anxiété, la Timidité*, Développer la Volonté et Guérir ou soulager certaines Maladies, au moyen de la *Respiration profonde*, avec 7 Figures, par H. Durville.

Pour combattre la Toux et les Maladies inflammatoires des **Poumons**, *de la Plèvre et des Bronches.* — Rhume, Bronchite, Catarrhe pulmonaire, Fluxion de poitrine, Pleurésie, Phtisie pulmonaire, etc., avec 2 Figures, par H. DURVILLE.

Pour combattre la **Tumeur blanche** (Arthrite fongueuse), par H. DURVILLE.

Pour combattre les **Varices**, l'Ulcère variqueux et le Varicocèle, par H. DURVILLE.

Pour la Liberté de la Médecine. **Arguments des Médecins.** Documents recueillis par H. DURVILLE.

Pour la Liberté de la Médecine. **Congrès de 1893**, Doc. divers.

Pour la Liberté de la Médecine. **Pratique médicale** chez les Anciens et les Modernes, par ROUXEL.

Pour la Pratique du Massage et du Magnétisme par les Masseurs et les Magnétiseurs. **Arguments des Médecins.** Documents recueillis par H. DURVILLE.

Pour la Pratique du Massage et du Magnétisme par les Masseurs et les Magnétiseurs. **Arguments des Savants, Hommes de Lettres, Hommes politiques, Artistes et Notabilités diverses.** Documents recueillis par H. DURVILLE.

Pour devenir **Graphologue.** — *Graphologie élémentaire.* Étude du Caractère et des Aptitudes d'après l'Ecriture, par A. DE ROCHETAL, avec Portrait de l'Auteur et 206 Figures dans le texte.

Pour devenir **Magnétiseur.** — *Théories et Procédés du Magnétisme*, avec 8 Portraits et 39 Figures, par H. DURVILLE.

Pour devenir **Spirite.** — *Théorie et Pratique du Spiritisme.* Consolation à Sophie. L'Ame humaine. Démonstration rationnelle et expérimentale de son Existence, de son Immortalité et de la Réalité des Communications entre les Vivants et les Morts, par ROUXEL. 2ᵉ édit., avec 2 Portraits et 5 Figures emblématiques.

Pour distinguer le Magnétisme de l'Hypnotisme. **Analogies et Différences**, par J.-M. BERCO, 2ᵉ édition, avec 8 Portraits.

Pour constater la réalité du Magnétisme. Confession d'un Hypnotiseur. **Extériorisation de la Force neurique** ou *Fluide magnétique*, par le docteur A.-A. LIÈBEAULT, avec Notes biographiques, un Portrait et trois Lettres inédites de l'Auteur.

Pour faire le **Diagnostic** *des Maladies par l'examen des Centres nerveux*, avec 17 Figures, par H. DURVILLE.

Pour transmettre sa Pensée. Notes et Documents sur la Télépathie ou **Transmission de Pensée**, par FABIUS DE CHAMPVILLE, 2ᵉ édit., avec Portrait de l'Auteur.

Nota. — A la condition d'être demandés directement à la *Librairie du Magnétisme*, les ouvrages de cette collection sont vendus avec les remises suivantes :

Par 500 exemplaires,	assortis ou non,			50 0/0	de remise.
100	—	—	—	40 0/0	—
50	—	—	—	33 0/0	—
25	—	—	—	25 0/0	—
10	—	—	—	10 0/0	—

Paris. — Imprimerie A. MALVERGE, 171, rue Saint-Denis